



FÉDÉRATION DES MAISONS  
D' H É B E R G E M E N T  
POUR **F E M M E S**

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

Fédération des maisons d'hébergement pour femmes

2024-2025

## Adresse

---

C.P. 55036, Succursale Maisonneuve,  
Montréal, Québec, H1W 0A1

## Site Web

---

[www.fmhf.ca](http://www.fmhf.ca)

## Téléphone

---

514 878-9757

## Courriel

---

[info@fmhf.ca](mailto:info@fmhf.ca)

# Table des matières

<b>MOT DE LA PRÉSIDENTE</b>	<b>4</b>
<b>MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE</b>	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>6</b>
<b>1. VIE ASSOCIATIVE : PILIER CENTRAL DE LA FMHF</b>	<b>7</b>
1.1 Liaison avec les membres	7
1.2 Comités internes	8
1.3 Soutien aux maisons membres	10
1.4 La permanence	14
1.5 Colloques, forums et formations	14
<b>2. ACTIVITÉS GRAND PUBLIC</b>	<b>15</b>
2.1 Formation interprètes	15
2.2 Sensibilisation - 12 jours d'actions contre les violences faites aux femmes	17
2.3 La tournée des cégeps alliés : vers une société égalitaire et sans violence	18
2.4 Projet sociojudiciaire	19
2.5 Présentations publiques	21
<b>3. REPRÉSENTATIONS</b>	<b>22</b>
3.1 Groupes de travail	22
3.2 Les comités consultatifs, directeurs et conseils d'administration	23
3.3 Comités ministériels	24
3.4 Représentations politiques auprès des gouvernements et élus	26
3.5 Mémoires, commissions et consultations	27
3.6 Représentations ponctuelles	28
<b>4. LES PARTENARIATS EN RECHERCHE ET EN FORMATION</b>	<b>28</b>
4.1 Milieu universitaire	28
<b>5. PROMOTION, COMMUNICATIONS ET ÉVÉNEMENTIEL</b>	<b>29</b>
5.1 Communiqués de presse	29
5.2 Présence médiatique	30
5.3 Site Web	31
5.4 Réseaux sociaux	32
5.5 Infolettres	32
5.6 Événementiel et campagnes	32
<b>RENOUVELER NOTRE FÉDÉRATION</b>	<b>34</b>
<b>EN GUISE DE CONCLUSION</b>	<b>35</b>
<b>ANNEXE I : SIGLES ET ACRONYMES</b>	<b>36</b>
<b>ANNEXE II : MISSION DE LA FMHF</b>	<b>37</b>
<b>ANNEXE III : MAISONS MEMBRES DE LA FMHF</b>	<b>38</b>
<b>ANNEXE IV : STATISTIQUES DE LA FMHF</b>	<b>43</b>

# Mots de la présidente

Chères membres et collègues,

L'année 2024-2025 a été porteuse de renouveau à la FMHF, marquée par des avancées structurantes et un élan collectif renouvelé. L'un des moments phares fut l'adoption et le dévoilement de notre Charte, une prise de position politique forte qui réaffirme notre engagement envers une approche féministe intersectionnelle et inclusive, fidèle à notre mission de lutte contre les violences faites aux femmes.

Tout au long de l'année, la FMHF et ses maisons membres ont multiplié les actions pour défendre collectivement les droits des femmes violentées. Du suivi des stratégies gouvernementales au déploiement des tribunaux spécialisés, en passant par la consolidation de notre réseau, nos efforts ont visé à faire entendre la voix des femmes et de leurs enfants, tant auprès des instances politiques que du grand public.

Dans chaque maison – qu'elle offre de l'hébergement de 1<sup>re</sup> ou de 2<sup>e</sup> étape – vous avez été nombreuses à porter cette voix, à dénoncer les violences et à intervenir au cœur des enjeux les plus criants : exploitation sexuelle, traite, violences «basées» sur l'honneur, accès à la justice, LAFU, bracelet antirapportement, itinérance, DPJ, réforme du droit de la famille, pratiques policières, pour n'en nommer que quelques-uns.

Nous continuerons de lutter, de revendiquer, de prendre la parole – aussi longtemps qu'il le faudra.

Je tiens à souligner avec gratitude le travail engagé de la permanence de la FMHF ainsi que celui des équipes de toutes nos maisons membres. Votre détermination est au cœur de notre mission. Merci d'être là, chaque jour, pour accueillir, accompagner, défendre et soutenir TOUTES les femmes qui souhaitent quitter une situation de violence.

Poursuivons ensemble ce combat, jusqu'à ce que plus aucune femme n'ait à craindre pour sa vie.



**Danielle Mongeau**  
Présidente

# Mots de la directrice générale

Chères membres, consœurs et partenaires,

Ce bilan annuel est l'occasion toute désignée de vous remercier de votre confiance renouvelée à l'égard de la FMHF. Votre implication dans la vie associative, au sein du conseil d'administration ou des divers comités, de même que lors de représentations et de consultations, fait toute la différence. Je n'oublie surtout pas l'équipe de la permanence, dynamique et engagée, qui s'agrandit encore avec l'arrivée de Julie St-Pierre Gaudreault. Toutes veillent à développer et promouvoir les projets et les actions de la FMHF et de ses maisons membres afin de mieux répondre aux besoins des équipes et, par conséquent, des femmes violentées et de leurs enfants. Un immense merci à Mylène, Nora, Elisabeth, Gaëlle, Clémentine, Marilyn, Julie et Lucie ainsi qu'à notre auxiliaire de recherche Clara, sans vous, la FMHF ne saurait remplir son mandat avec passion et engagement.

Un remerciement à nos différents partenaires : gouvernementaux, paragouvernementaux et institutionnels, pour leur collaboration dans de nombreux dossiers touchant la mission de la FMHF et de ses maisons membres. Plusieurs chantiers visant des changements sociaux d'importance sont en voie de concrétisation, dont la construction de nouvelles maisons d'aide et d'urgence MH1 et de maisons MH2 dont le séjour s'échelonne jusqu'à deux ans. Nous avons témoigné dans le cadre des travaux de plusieurs commissions parlementaires concernant nombre de projets de loi qui auront des impacts sur les droits des femmes et leurs enfants et nous suivons de près également la mise en service du parcours judiciaire des tribunaux spécialisés en violence conjugale et sexuelle dans les 36 districts judiciaires afin de rebâtir la confiance des victimes envers notre système de justice. Cette année, toutes les équipes de nos maisons membres sont désormais mieux formées à soutenir les femmes violentées dans le parcours de justice grâce à notre nouvelle formation sur les enjeux sociojudiciaires.

La FMHF est proactive dans plusieurs autres chantiers dont le renouvellement des pratiques policières, la loi d'aide pour un financement d'urgence (LAFU), l'activité la tournée des cégeps alliés : vers une société égalitaire et sans violence, de formations diverses, le développement de notre réseau de maisons d'hébergement, etc.

Mentionnons aussi l'engagement du secteur communautaire, du mouvement des femmes et du milieu universitaire, pour une concertation intersectorielle incontournable en tant qu'acteurs de changement social favorisant, dans nos milieux respectifs, le renouvellement des pratiques de sensibilisation, de formation, d'intervention, de concertation, de défense des droits et de promotion. Je vous remercie de votre engagement et soyons fiers du travail que nous accomplissons collectivement.



**Manon Monastesse**  
Directrice générale

# Introduction

Fière de sa riche expertise de promotion des droits des femmes et de leurs enfants, la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHF) vous présente son rapport annuel 2024-2025. Les réalisations, tout comme les revendications de la FMHF, évoluent au gré des changements sociopolitiques ainsi que des réalités de plus en plus complexes auxquelles font face les femmes et leurs enfants lorsqu'elles quittent un contexte de violence. Après 38 ans d'activités, la FMHF est toujours soucieuse de répondre aux besoins de ses membres, de faire valoir les droits des femmes violentées et de leurs enfants ainsi que de se positionner à l'avant-garde des mouvements féministe et communautaire au Québec.

## LA FMHF S'EST ENGAGÉE, EN 2024-2025, À METTRE EN ŒUVRE SON PLAN D'ACTION, QUI VISAIT NOTAMMENT À :

- » Effectuer les représentations stratégiques pertinentes auprès des diverses instances gouvernementales, paragouvernementales, institutionnelles et communautaires ;
- » Accroître la visibilité et le rayonnement de la FMHF ainsi que de ses partenariats provinciaux, nationaux et internationaux ;
- » Dynamiser la vie associative et le soutien aux membres, la participation aux comités internes et externes, aux plans locaux, régionaux, nationaux et internationaux de concertation, aux groupes de travail, et à la collaboration partenariale de recherche et de formation ;
- » S'associer aux chantiers nationaux de transformation sociale entre autres l'implantation des tribunaux spécialisés dans tous les districts judiciaires du Québec et le renouvellement des pratiques des acteurs sociojudiciaires ;
- » Favoriser la prévention et une meilleure compréhension des réalités des femmes violentées plus vulnérables entre autres, soit immigrantes et racisées, vivant avec un handicap, autochtones, en situation d'itinérance auprès des partenaires et acteurs sociojudiciaires ;
- » Promouvoir la reconnaissance des enjeux sociaux liés aux violences faites aux femmes et la connaissance de nos services auprès de la population en général et des publics cibles ;
- » Assurer la reconnaissance de l'expertise de la FMHF et ses maisons membres (MH1 et MH2);
- » Militer pour un financement adéquat des maisons d'hébergement existantes et en développement (MH1 et MH2) ;
- » Intégrer l'intervention féministe intersectionnelle dans ses pratiques et dans celles des maisons membres ;
- » Soutenir les membres dans la promotion de leurs services et de leurs activités ;
- » Soutenir le développement d'outils stratégiques de défense des droits des femmes violentées et leurs enfants ;
- » Offrir des outils d'information et de sensibilisation pour les partenaires, pour les médias ainsi que pour le grand public.

Le présent rapport brosse donc un portrait des réalisations de la FMHF du 1er avril 2024 au 31 mars 2025. Bonne lecture !

# 1. Vie associative : pilier central de la FMHF

La vie associative a été marquée cette année par l'adoption et le lancement de la nouvelle Charte de la FMHF ainsi que de l'argumentaire politique des services offerts par les membres de la FMHF - Mission femmes violentées. Ces deux documents représentent la base d'unité des membres de la FMHF et viennent renforcer la vision commune que celles-ci partagent en matière de lutte contre les violences envers les femmes. Pour la FMHF, la vie associative est un élément central et la synergie entre les membres est essentielle à la réalisation de l'ensemble de ses activités. C'est pour cette raison que la permanence s'emploie à susciter les échanges et le partage avec ses membres. Ce travail se traduit notamment par le soutien aux membres, par la création d'espaces permettant leur participation ainsi que par la réalisation d'activités de plaidoyer afin de mettre en lumière leur travail et faire entendre leurs réalités et besoins. Ainsi, au cours de l'année 2024-2025, la FMHF a mené diverses activités en lien avec sa vie associative. Ce travail s'est fait dans la continuité de l'actualisation des objectifs de sa charte en matière d'appropriation des pratiques d'intervention féministe intersectionnelle et de ses valeurs de dynamique participative. Elle s'emploie à mobiliser ses membres, à nourrir les réflexions et analyses, et ce, dans une perspective de co-construction des expertises.

## 1.1 Liaison avec les membres

La FMHF compte 38 membres qui opèrent, au total, 37 maisons d'hébergement de 1re étape et 19 maisons de 2e étape. À travers les rencontres provinciales des maisons membres, les comités internes, les formations, les webinaires et les journées de transfert de connaissances qu'elle organise pour ses membres, à refléter et actualiser les valeurs et fondements de l'approche féministe intersectionnelle. Ses maisons membres sont appelées à s'impliquer activement tout au long de l'année dans les nombreux comités et activités.

### Assemblée générale

La FMHF a tenu son assemblée générale le jeudi 30 mai 2024 à l'hôtel de la Rive à Sorel-Tracy. Lors de l'AGA, vingt-trois représentantes des maisons membres étaient présentes (vingt-trois maisons représentées) ainsi que dix employées de la permanence et une animatrice. Les membres du CA et la permanence ont présenté, entre autres, une synthèse du rapport d'activités, les états financiers et le bilan du plan d'action 2023-2024.

### Rencontres des maisons membres

La FMHF a organisé trois rencontres des maisons membres. Ces rencontres ont porté notamment sur la vie associative et la défense de droits : les dossiers politiques prioritaires, les formations, les projets en cours, les enjeux régionaux, le renouvellement des pratiques d'intervention, l'offre de services, la concertation, la mobilisation, le lancement de la nouvelle Charte de la FMHF et l'argumentaire politique.

### Rencontres du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la FMHF est composé de sept membres qui se sont réunies à neuf reprises au cours de l'année 2024-2025. Le conseil d'administration se compose de deux représentantes de la région de Montréal, et d'une représentante des régions suivantes: Saguenay – Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Montérégie, Mauricie et Nord-du-Québec.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024-2025

**Danielle Mongeau**  
Présidente  
Région 06

**Chantale Gobeil**  
Vice-présidente  
Région 06

**Marie-Claude Langlais**  
Secrétaire  
Région 03

**Marie-Josée Leduc**  
Trésorière  
Région 16

**Karine Gendron**  
Administratrice  
Région 04

**Karel Picard**  
Administratrice  
Région 10

**Isabelle Harvey**  
Administratrice  
Région 02

Merci pour  
votre travail  
et pour votre  
implication.

## 1.2 Comités internes

Le principe de la co-construction est inscrit dans l'ADN de la FMHF. Depuis ses tout débuts, les maisons membres sont impliquées dans la fédération qu'elles se sont donnée, et leur contribution est reconnue comme essentielle pour alimenter tant les réflexions que le développement des activités réalisées par l'organisme. Afin d'outiller ses membres et de bonifier ses analyses et interventions, la FMHF anime plusieurs comités en interne.

Ces comités regroupent des directrices, des coordonnatrices et des intervenantes travaillant au sein des maisons membres, ainsi que des membres permanents et parfois des partenaires des milieux communautaires ou universitaires. Les rencontres de comité sont des moments privilégiés de partage et d'inspiration, visant à actualiser les connaissances et l'expertise de la FMHF, en les enracinant toujours davantage dans la réalité du terrain.

Les comités permanents de la FMHF abordent donc les enjeux prioritaires de l'organisation et contribuent à la mise en œuvre des projets de la FMHF.

### COMITÉS ACTIFS AU COURS DE L'ANNÉE 2024-2025 :

#### COMITÉ POLITIQUE

Le comité politique en 2024-2025 c'est :

Représentantes de maisons membres

**7**

Rencontres tenues

**5**

Les principales réalisations du comité sont :

Promotion de la charte FMHF

Finalisation de l'argumentaire mission femmes violentées

Argumentaire sur le rehaussement du financement PSOC des MH1 et MH2 2025-2026

Avis prébudgétaire 2025-2026

Positionnement politique sur la Justice Réparatrice

#### COMITÉ AD HOC - GUIDE D'ACCUEIL DES NOUVELLES

Le comité Ad hoc en 2024-2025 c'est :

Représentantes de maisons membres

**13**

Organisme partenaire

**1**

Rencontres tenues

**1**

Les principales réalisations du comité sont :

Planification et réalisation d'un guide d'accueil à destination des nouvelles directrices des maisons d'hébergement. L'année 2024-2025 a permis de finaliser ce guide, désormais remis à chaque nouvelle directrice lors de son entrée en poste.

## COMITÉ SOCIOJUDICIAIRE

### Le comité sociojudiciaire en 2024-2025

Représentantes de maisons  
membres

**11**

Rencontres tenues

**5**

### Les principales réalisations du comité sont :

Discussion, échanges et développement d'un argumentaire sur les enjeux sociojudiciaires (Tribunal spécialisé en violence conjugale et violence sexuelle, assignation à témoigner des intervenantes en maisons d'hébergement, attestation d'exemption pour soin de santé et services sociaux pour enfants, etc.)

Discussion et préparation de deux webinaires à offrir aux maisons d'hébergement

Travail sur le Guide de pratique sociojudiciaire

Échanges sur le contenu de l'ouvrage La justice pénale face à la violence conjugale.

Au cours de l'année 2024-2025, certains comités permanents ne se sont pas réunis. Cette année fut marquée par la consolidation de l'équipe qui a doublé au cours des dernières années. Ainsi, la démarche visant le renouvellement des pratiques et documents de gestion des ressources humaines de la permanence s'est poursuivie, mobilisant plusieurs membres de la permanence. Cette réalité a fait en sorte que certains dossiers ont dû être priorités et qu'ainsi, certains comités n'ont pu se réunir. La pertinence et les objectifs des différents comités permanents de la FMHF seront révisés lors de la planification 2025-2026 et les comités pertinents reprendront progressivement leurs activités au cours de cette année.

« **Grâce au comité sociojudiciaire, je me sens mieux outillée pour accompagner les femmes dans les méandres du système de justice. On partage des stratégies concrètes et on brise l'isolement professionnel.**

Intervenante en maison d'hébergement

« **Le comité politique me permet d'ancrer mes décisions dans une vision collective. On y réfléchit ensemble, on s'y aligne, et ça transforme nos pratiques en profondeur.**

Directrice de maison d'hébergement

## 1.3 Soutien aux maisons membres

La FMHF offre quotidiennement son soutien aux maisons membres en matière de liaison, d'information, de formation, d'intervention, de représentation et de concertation. Elle s'attache à outiller ses membres, que ce soit par des formations, par la rédaction de documents (lettres d'appui, demandes de subvention, avis, communiqués, etc.), par la représentation auprès d'instances (locales, régionales, provinciales, nationales ou internationales), par la transmission d'informations pertinentes sur des enjeux politiques à portée provinciale ou nationale (projets de loi, conventions), par le transfert d'informations pertinentes (d'instances communautaires et provinciales), etc. Afin de répondre aux différents besoins des membres, certaines de ces activités sont organisées et animées par la FMHF alors que dans d'autres cas, la FMHF invite des organismes partenaires et/ ou spécialisés sur un sujet afin d'animer l'activité ou la formation.

### AU COURS DE L'ANNÉE 2024-2025, LA FMHF A ANIMÉ LES ACTIVITÉS DE FORMATION ET D'ÉCHANGE SUIVANTES :

#### Formations

- ▶ **Formation à l'intervention féministe intersectionnelle (IFI)**, à destination des coordonnatrices/ superviseuses/ directrices clinique ou de l'intervention, des maisons d'hébergement. Activités de deux jours offertes à deux reprises, soit les 11-12 décembre 2024 et 28-29 janvier 2025.
- ▶ **Formation « Mieux comprendre le processus judiciaire pour mieux intervenir auprès des femmes victimes de violence »**, à destination des 39 maisons d'hébergement de la FMHF. Formations de deux jours offertes à 13 reprises à 319 participantes.

#### Présentations et activités d'information

- ▶ Webinaire « **La tenue de dossiers et la prise de notes évolutives en maison d'aide et d'hébergement** », (présentation offerte à deux reprises).
- ▶ Webinaire « **Contrôle coercitif : enjeux et criminalisation** ».
- ▶ Webinaire « **Présentation du nouveau logiciel de gestion statistique** » (offert à deux reprises).
- ▶ Webinaire « **Introduction à l'utilisation du logiciel de gestion statistique** ».
- ▶ Midi-conférence « **Démystifions la violence judiciaire contre les femmes** ».



## Rencontre ponctuelle

### ► 12 jours d'actions contre les violences faites aux femmes

Une rencontre ponctuelle entre la FMHF et ses membres a eu lieu dans le cadre des 12 jours d'action contre la violence faite aux femmes. L'objectif principal de cette rencontre était de présenter la thématique de la campagne des 12 jours d'action de la FMHF : « Démystifions la violence judiciaire contre les femmes ». Cette rencontre était également l'occasion de discuter des messages cibles à prévoir lors de la campagne et également de donner l'opportunité aux maisons membres de partager leurs activités et campagnes prévues pendant les 12 jours d'action dans leurs ressources et dans leurs communautés, tels que des événements de sensibilisation, des activités de prévention et la promotion de services de soutien pour les femmes violentées.

## AU COURS DE L'ANNÉE 2024-2025, LA FMHF A ORGANISÉ, EN COLLABORATION AVEC DES ORGANISMES PARTENAIRES, LES ACTIVITÉS DE FORMATION ET D'INFORMATION SUIVANTES :

### Formation

- **Formation sur la notion de vie maritale à l'aide sociale** (formation offerte à trois reprises). Organisation populaire des droits sociaux (OPDS).

### Présentations et activités d'information

- **Présentation du projet de recherche sur les traumatismes craniocérébraux**, Dominique Bernier, professeure, département des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Ana Salazar, Ph. D. et Sophie Lecours, Ph. D., conseillères de recherche de l'Université de Montréal, affiliées à l'Institut universitaire sur la réadaptation en déficience physique de Montréal.
- **Présentation sur le concept d'aliénation parentale**, Marie-Noëlle Maurice, directrice de l'Institut PEVC, Simon Lapierre, professeur agrégé à l'école de service social, Université d'Ottawa.
- **Présentation du projet de recherche « Trajectoires de victimisation de femmes âgées ayant subi de la violence de la part du partenaire intime »**, Isabelle Marchand, Professeure, département de travail social, Université du Québec en Outaouais, Sarah Gauthier, assistante de recherche.

### Activités de soutien

#### ► Logiciel statistiques

Les données statistiques demeurent une préoccupation de premier ordre pour la FMHF et ses membres. Cet exercice fondamental permet de présenter un tableau provincial, régional et local cohérent avec l'état de la situation et, ainsi, de défendre les droits des membres ainsi que des femmes et enfants soutenus. L'année 2024-2025 a été marquée par la mise en ligne de la nouvelle plate-forme de collecte des données statistiques. Cette démarche a nécessité de nombreux ajustements et suivis tout au long de l'année. En plus de la rencontre de présentation du nouveau logiciel de gestion statistiques (juin 2024) et du Webinaire Introduction à l'utilisation du logiciel de gestion statistiques (mars 2025), la FMHF a offert de l'appui aux maisons membres tout au long de l'année afin de faciliter la compilation des données et l'utilisation du logiciel de gestion statistique.

► **État des lieux des services adaptés en maison d’hébergement**

Dans le souci de poursuivre les réflexions entourant l’intégration de l’intervention féministe intersectionnelle en maison d’hébergement, la FMHF a débuté en fin d’année 2022 la réalisation d’un état des lieux sur l’accessibilité des services en maison d’hébergement et de l’adaptation de ceux-ci pour les femmes et les enfants vivant avec des limitations physiques. Pour ce faire, les maisons d’hébergement ont été interrogées autour de quatre grands thèmes, à savoir : l’accueil et l’information à destination des femmes et leurs enfants vivant avec des limitations physiques ; l’accessibilité des lieux en maison, l’intervention, et enfin et la collaboration avec les ressources locales et provinciales spécialisées. L’état des lieux a été finalisé au début de l’année 2024/2025.

► **Guide des nouvelles directrices**

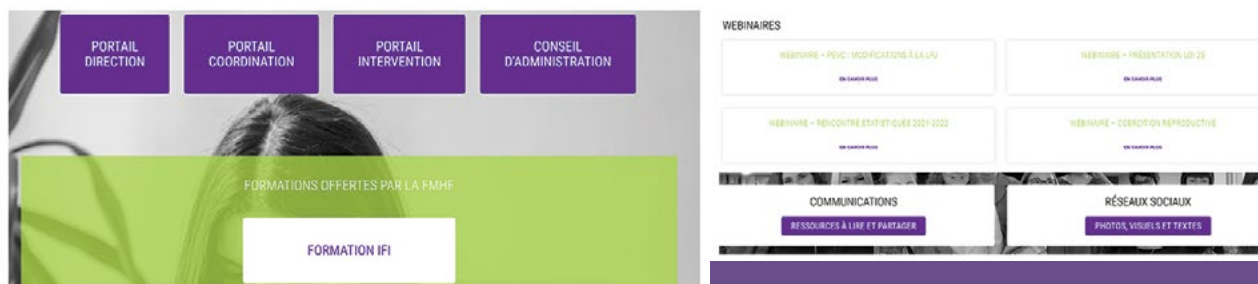
Afin de répondre au changement observé dans le paysage des directrices des ressources en maison d’hébergement, évoluant de manière significative, La FMHF a lancé en 2023 l’élaboration d’un guide d’accueil à l’intention des nouvelles directrices afin d’accompagner celles-ci dans leur prise de postes. En effet, beaucoup de nouvelles directrices ont rejoint les maisons d’hébergement membres FMHF au cours des dernières années, avec des parcours professionnels variés, venant de l’action communautaire autonome, de l’intervention en matière de violence, ainsi que du réseau public ou privé, présentant ainsi des besoins spécifiques lorsqu’elles débutent leur mandat de directrice de maison d’hébergement.

► **Rencontres d’accueil des nouvelles directrices**

Afin de faire connaître la FMHF et l’ensemble de ses activités aux nouvelles directrices des maisons membres, des rencontres d’accueil sont réalisées. Ces rencontres permettent de présenter plus largement le travail de la permanence et le rôle de chacune de ses membres, l’historique de la FMHF et l’environnement politique dans lequel l’organisation évolue, la mission femmes violentées de la FMHF, les services et activités offertes aux membres, etc. Ces rencontres d’information et d’échange permettent une meilleure connaissance mutuelle et favorisent la synergie entre la FMHF et ses membres. Bien que les rencontres d’accueil aient toujours fait partie des services offerts par la FMHF, ce processus s’est formalisé au cours de la dernière année et il s’appuie maintenant sur le guide des nouvelles directrices récemment développé. Ainsi, au cours de l’année 2024-2025, deux rencontres d’accueil ont été réalisées.

**PLATE-FORME ESPACE FMHF**

L’espace virtuel de la FMHF, dédié aux maisons membres de son réseau, rassemble divers portails, chacun accessibles pour les membres des équipes qui composent les maisons d’hébergement de la FMHF : s’y retrouvent les portails Direction, Intervention, Coordination, et également Conseil d’administration. Plus globalement, l’espace FMHF permet également à l’ensemble des maisons d’hébergement de retrouver de nombreuses informations diverses, alimentées par les membres de manière collaborative et également par la permanence de la FMHF, dans la perspective d’offrir de nombreuses ressources, telles que de la documentation, des capsules informatives, des webinaires ainsi qu’un calendrier d’activités. La plateforme héberge également les contenus de formation et de sensibilisation offertes par la FMHF à ses maisons membres, ainsi que les contenus offerts à ses partenaires extérieurs (écoles, milieux institutionnels, etc.).



## SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER DES MAISONS D'HÉBERGEMENT

Dans un contexte marqué par l'augmentation des violences faites aux femmes, des féminicides et par les répercussions de la crise du logement, le développement de nouvelles places ainsi que le maintien des infrastructures existantes constituent des priorités stratégiques pour la FMHF. À cet effet, l'agente de développement, Gaëlle Guillaume, assure un accompagnement rigoureux des projets de construction, de relocalisation et de rénovation, en vue de garantir la pérennité des services et la capacité d'accueil de l'ensemble du réseau de maisons d'hébergement à l'échelle du Québec.

### Les actions réalisées par le poste soutien des projets immobiliers ont été les suivantes :

- » Aller à la rencontre des directrices portant les projets récemment développés dans l'ensemble du territoire ;
- » Accompagnement des directrices portant des projets immobiliers en cours Évaluation de l'état du parc immobilier regroupant les maisons d'hébergement de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> étapes du réseau de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes ;
- » Évaluation des besoins des directrices en lien avec l'immobilier et le financement ;
- » Représentation des besoins et des intérêts des maisons d'hébergement auprès des partenaires de développement, dont l'Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ) via à tenue d'une formation ;
- » Participation aux revendications en lien avec le financement PHAQ pour la construction de nouvelles places ;
- » Participation aux revendications axées sur la lutte contre la crise du logement et des vulnérabilités.

### Dans un esprit de continuité, les prochaines actions envisagées sont :

- » Création d'un guide de bonnes pratiques de gestion de projet du démarrage à l'exploitation ;
- » Création d'un guide de bonnes pratiques d'entretien du bâtiment pour une exploitation à long terme ;
- » Création d'un comité axé sur les enjeux de développement ;
- » Offre de formation ciblée sur les enjeux d'accompagnement et de financement des maisons en développement.



## 1.4 La permanence

L'équipe de la FMHF s'applique à répondre aux besoins de défense de droits des femmes, de soutien aux maisons membres, de représentation, de recherche et de concertation, ainsi qu'à relever les nombreux défis inhérents à la gestion d'une organisation provinciale. Au cours des dernières années, la permanence s'est agrandie et de nouvelles travailleuses ont joint l'équipe. La croissance de l'équipe et les différents changements observés dans le monde du travail au cours des dernières années ont mis en lumière la pertinence de revoir les documents et processus de gestion de la FMHF ainsi que les mécanismes de communication et collaboration au sein de l'équipe. C'est ainsi que la FMHF a entamé au cours de l'année 2024-2025, une démarche d'actualisation de ses processus et documents de gestion. Cette démarche, impliquant l'ensemble des travailleuses, s'est poursuivie au cours de la présente année.

### ÉQUIPE

#### Manon Monastesse

Directrice générale

#### Elisabeth Viens Brouillard

Conseillère en communication

#### Lucie Abramin

Adjointe administrative

#### Catherine Papineau

Coordonnatrice sociojudiciaire (décembre 2024)

#### Gaëlle Guillaume

Agente de développement immobilier communautaire

#### Clara Landry

Auxiliaire de recherche au projet sociojudiciaire

#### Mylène Bigaouette

Directrice adjointe

#### Nora Hocianat

Coordonnatrice sensibilisation et formation

#### Marilyn Coupienne

Conseillère juridique et formatrice sociojudiciaire

#### Clémentine Fadeuilhe

Chargée de projet Cégeps alliés

#### Julie St-Pierre Gaudreault

Conseillère aux enjeux politiques

Afin d'assurer la coordination des activités de la permanence, permettre le travail de co-construction entre les travailleuses et renforcer la cohésion de l'équipe, des rencontres d'équipe ont lieu sur une base hebdomadaire. En plus de ces rencontres, des journées de planification et de bilans ont été réalisées à trois reprises soit en juin 2024 (bilan de l'année 2023-2024 et planification de l'été), en septembre 2024 (planification de l'automne 2024) et en janvier 2025 (planification de l'hiver et printemps 2025).

## 1.5 Colloques, forums et formations

Les membres de l'équipe ont pu bénéficier de différentes formations, ou participer à diverses activités correspondant aux objectifs de la FMHF en fonction de leurs dossiers particuliers. Ces lieux sont autant d'occasions d'apprentissage que de partage de l'expertise de la FMHF et de ses membres.

- Atelier - **Structures et cultures organisationnelles**, Protocole UQAM-Relais femmes du SAC ;
- Colloque - **Juri RDV 2024**, Juripop ;
- Colloque - **Partir des marges pour rebâtir la confiance**, IRIPII ;
- Conférence-midi - **Violence conjugale et soutien communautaire : l'approche des femmes-relais**, IRIPII ;

- États généraux sur l'**itinérance**, RSIQ ;
- Formation - **Alternative (gestion des ressources humaines)**, Alternative RH ;
- Formation - **Pouvoirs et confiance au sein d'un groupe**, Maude Chalvin ;
- Formation - **En cours pour le changement: une introduction au contentieux stratégique féministe**, FAEJ ;
- Symposium - **Pour la protection des enfants en contexte de violence conjugale**, Institut PEVC ;
- Séance d'information - **Lancement de l'outil: Formation sur les violences justifiées au nom de l'honneur**, RAFIQ ;
- Webinaires - « **L'inclusion et l'accessibilité en hébergement** » et le « **Logement et l'accessibilité universelle** », TGFM ;
- Webinaire - **Migrant labour and contemporary forms of slavery in Canada**, Amnesty international Canada ;
- Webinaire - **Seeds of Possibility: Understanding Alternative Justice Practices in the Gender-Based Violence Sector**, CREWVAC ;
- Conférence - **The Peter Jaffe Lectures on Ending Domestic Violence**, CREWVAC ;
- Webinaire - **Criminalizing Coercive Control: Analysis, Updates and Reflections on Legislating Coercive Control in Canada**, Elizabeth Fry Societies ;
- Colloque - **Pratiques en violence conjugale. S'unir pour gérer la complexité et favoriser la sécurité**, Forensia 2025 ;
- Colloque - **Aliénation parentale - Regards internationaux**, Université d'Ottawa ;
- Webinaire - **Enhancing Judicial Practice by Integrating Coercive Control**, CREWVAC ;
- Webinaire - **Présentation de l'avis sur la justice réparatrice**, Conseil du Statut de la femme ;
- **Ligne du temps de l'histoire des femmes au Québec**, REQEF.



## 2. Activités grand public

### 2.1 Formation interprètes

Depuis 4 ans, dans le cadre du partenariat avec la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) sur le projet « Accessibilité aux services d'interprétariat pour les femmes immigrantes, réfugiées et à statut précaire » (ASIFI), la FMHF offre aux banques d'interprètes à travers le Québec une formation sur la violence à l'égard des femmes, axée sur les besoins spécifiques des femmes violentées allophones et à statut précaire.

La phase 1 du projet ASIFI visait principalement à mettre en place un modèle de services d'interprétariat sensibilisés aux violences faites aux femmes, gratuits, et sécuritaires pour les femmes immigrantes allophones accompagnées par les maisons d'aide et d'hébergement ainsi que par les ICI-Femmes (intervenante communautaire interculturelle), présentement dans certains organismes communautaires au Québec. Le projet vise également à l'élaboration d'outils et l'animation de communautés de pratiques pour soutenir la collaboration dans l'offre de services à destination des femmes allophones.

**Pour clore la phase 1 du projet ASIFI, de 2021 à 2025, trois modules de formation ont été proposés aux interprètes, totalisant 76 sessions et 279 interprètes certifiés. Ces interprètes couvrent 58 langues et dialectes.**



Le modèle de service prend en charge les frais d'interprétariat pour 2629 sessions avec des femmes allophones dans les maisons d'hébergement et les services des ICI-Femmes, représentant près de 5773,22 heures d'interprétariat dans 58 langues et dialectes. 37 maisons d'hébergement (dont celles de la FMHF) et sept organismes d'accueil ICI Femmes ont bénéficié du remboursement des frais d'interprétation, répartis dans douze régions administratives du Québec. 6 rencontres de la communauté de pratique ont été organisées, ainsi qu'une rencontre entre les banques d'interprètes, intervenantes et interprètes.

## 2.2 Sensibilisation - 12 jours d'actions contre les violences faites aux femmes

À l'occasion de la campagne annuelle des 12 jours d'action, la FMHF a choisi de mettre en lumière un enjeu encore trop peu connu : la violence judiciaire envers les femmes. Sous le thème « Démystifions la violence judiciaire contre les femmes », la campagne visait à sensibiliser le grand public, les médias, les partenaires communautaires et institutionnels à cette forme de violence qui se manifeste dans les trajectoires judiciaires des femmes victimes, souvent utilisées contre elles pour les discréditer, les faire taire ou compromettre leur sécurité et celle de leurs enfants. Parmi les moments phares de la campagne, un midi-conférence virtuel a été organisé le 6 décembre 2024. Cette activité gratuite, ouverte à toutes et tous, a rassemblé plus de 240 participantes et participants. Elle a permis de faire entendre la voix de survivante et d'expertes, et de nourrir une réflexion collective sur les pratiques judiciaires actuelles. La FMHF a également diffusé une série de visuels éducatifs sur les réseaux sociaux, une capsule ainsi qu'un dossier thématique à l'intention des membres et du grand public.



## 2.3 La tournée des cégeps alliés : vers une société égalitaire et sans violence

Ce projet, débuté en 2021 et financé par le Secrétariat à la Condition féminine, a pour objectif de sensibiliser divers étudiant-es du Québec à la lutte contre les violences faites aux femmes, à l'importance de rapports égalitaires en plus de créer des réseaux répondant aux besoins des maisons d'hébergement et d'offrir un meilleur accompagnement des femmes et enfants violentés. À la suite de cette première tournée, une boîte à outils « Jeunes allié-es » a été créée et est maintenant disponible sur le site web de la FMHF. Le projet Cégeps alliés se veut une culmination du *Déjeuner des hommes alliés*, initiative unique menée par la FMHF depuis 2015.

En avril 2023, le Secrétariat à la condition féminine a une fois de plus approuvé le projet, mais cette fois, pour une durée de 3 ans. C'est donc une toute nouvelle tournée qui s'annonce d'avril 2023 à février 2026 avec les mêmes buts, mais ouvrant les ateliers-discussions à encore plus de programmes et d'élèves.

Parmi les nouveautés de cette tournée 2023-2026, le projet a été proposé dans plusieurs nouveaux établissements dans de nouvelles régions, comme le Nord-du-Québec, la Montérégie, le Saguenay-Lac-St-Jean et la Gaspésie ; et dans plusieurs nouveaux programmes, comme les soins infirmiers et les soins préhospitaliers d'urgence. La durée des ateliers a également été augmentée, passant de 2h en 2021 à 3h pour cette tournée, permettant aux intervenantes et aux panélistes d'approfondir la discussion.

En 2024, deux sessions d'ateliers ont été données (hiver 2024, de janvier à avril, puis automne 2024, de septembre à décembre).



Un total de 61 ateliers ont ainsi été animés, dans 13 Cégeps au total, et dans six techniques différentes. Le nombre d'étudiant-es sensibilisé-es à travers cette tournée 2024 s'élève à 1450. Les cégeps visités pour cette année ont été le CEC de Chibougamau, le Cégep de l'Outaouais, le Cégep de Sherbrooke, le Cégep de Ste Foy, le Cégep de Valleyfield, le Cégep Garneau, le Cégep de la Gaspésie et des îles, les cégeps de Bois-de-Boulogne, Montpetit et de Maisonneuve à Montréal, le Cégep de Trois-Rivières, le Collège Alma, et le Cégep de Chicoutimi ; et les techniques visitées sont les techniques de travail social, d'éducation spécialisée, d'intervention en criminologie (anciennement en délinquance), les techniques policières, les soins infirmiers ainsi que les soins préhospitaliers d'urgence.

La première session de 2025 est en cours, avec un total de 14 ateliers de prévus au Cégep de Sherbrooke, au Cégep de Ste Foy, au Collège Maisonneuve, au Cégep de l'Outaouais, au CEC de Chibougamu et au Cégep de la Gaspésie et des îles. En date du 24 avril, 11 ateliers ont déjà été donnés, sensibilisant un total de 190 étudiant-es supplémentaires.

### STATISTIQUE :

Sur 1387 formulaires complétés en 2024, 1361 étudiant-es ont répondu **Oui** à la question : « L'atelier vous a-t-il aidé à avoir une meilleure compréhension des enjeux liés aux violences envers les femmes ? » - soit **98.12%**



**« Selon moi, on doit s'impliquer dans la lutte contre les violences envers les femmes parce que ces violences sont omniprésentes et que c'est par l'implication citoyenne que les choses changent. Refuser d'agir, c'est perpétuer les violences envers les femmes. »**



Élève, 21 ans, techniques d'intervention en criminologie

## 2.4 Projet sociojudiciaire

Le projet sociojudiciaire est un projet de structuration de services juridiques afin de répondre aux enjeux des violences sexospécifiques vécus par les femmes de notre réseau de maisons d'hébergement d'urgence et de seconde étape.

En 2024-2025, le projet sociojudiciaire « **Améliorer la réponse du système judiciaire en matière de violence conjugale : gage de protection des femmes violentées et de leurs enfants** » a poursuivi les objectifs généraux suivants :

### » Assurer la formation en continu des équipes de toutes nos maisons membres

La formation « **Mieux comprendre le processus judiciaire pour mieux intervenir auprès des femmes victimes de violence** » a été donnée aux 39 maisons membres de la FMHF entre le mois d'avril 2024 et le mois de mars 2025. Elle a été présentée à 13 reprises à 319 participantes. Son objectif est un double objectif, soit celui de développer et uniformiser les connaissances juridiques des maisons membres et, ce faisant, ancrer l'expertise sociojudiciaire des maisons membres dans le système judiciaire. La formation est d'une durée de deux jours et inclut les principaux concepts et procédures du droit criminel, du droit familial et du droit de la protection de la jeunesse. S'y ajoute une section sur l'aide juridique et la préparation au témoignage (savoir). La formation est agrémentée d'activités de groupe (savoir-faire) ainsi que d'échanges et de discussions sur les défis d'accompagnement des femmes dans le système judiciaire (savoir-être). Des outils d'accompagnement sous la forme d'aide-mémoires et d'organigrammes ont été développés pour soutenir les maisons membres.

### Deux webinaires ont été offerts aux maisons d'hébergement :

Le webinaire « **La tenue de dossiers et la prise de notes évolutives en maison d'aide et d'hébergement** » s'est tenu deux fois, les 9 octobre 2024 et 26 mars 2025. Ce webinaire est destiné aux intervenantes des maisons d'hébergement de la FMHF et a pour objectif de renseigner sur le cadre juridique de la tenue de dossier (Loi 25, code de déontologie, Loi sur la protection de la jeunesse, etc.), de connaître la marge de manœuvre dans la prise de notes évolutives.

Le webinaire « **Contrôle coercitif : enjeux et criminalisation** » s'est tenu le 26 novembre 2024. Ce webinaire était destiné à toutes les travailleuses des maisons d'hébergement de la FMHF qui désirent concrétiser leurs connaissances à l'égard du concept de contrôle coercitif élaboré par Evan Stark et analysé en contexte québécois par les professeur.e.s Simon Lapierre et Isabelle Côté. Il s'est penché sur les enjeux relatifs à la criminalisation du contrôle coercitif et ce qu'offre le droit pénal actuel pour criminaliser les conduites contrôlantes et coercitives. Ce webinaire avait pour objectif d'ancrer les connaissances des intervenantes en matière de contrôle coercitif et d'adopter des termes plus précis (développé par la littérature) en abordant les différentes formes de violences envers les femmes. Elle permettra aussi de connaître les dernières mises à jour concernant la criminalisation du contrôle coercitif et des enjeux sur leurs interventions sociales.

### » Assurer le soutien juridique des intervenantes lors de travail auprès des femmes violentées et leurs enfants devant composer avec les différents systèmes de droit criminel, civil, jeunesse entre autres

Des conseils et informations juridiques sont dispensés par la conseillère juridique de la FMHF hebdomadairement à la demande et au besoin des maisons membres. Ces conseils ont principalement touché les domaines de droit suivant : le droit de la famille (garde et accès), le droit criminel (harcèlement criminel, dénonciation, plunitif), le droit de la protection de la jeunesse (accès au dossier, retrait de la garde à la mère, subpoena) et le droit civil (responsabilité des maisons à l'égard de la Loi 25; demande d'accès par le père au dossier de l'enfant détenu par une maison d'hébergement). Plusieurs maisons ont fait appel au projet sociojudiciaire pour obtenir des références d'avocat.e.s, notamment en droit familial.



Des communautés de pratiques ont été proposées pour répondre à la demande des maisons d'hébergement d'obtenir un soutien sociojudiciaire régulier et des échanges entre intervenantes. Les communautés de pratiques sont des rencontres informelles où l'on traite de questions juridiques ou en lien avec le système judiciaire et les droits des femmes violentées. Les questions peuvent être posées par toutes intervenantes et peuvent être répondues par toutes également, en fonction de l'expertise et l'expérience de chacune. C'est une rencontre où les échanges visent à bonifier les compétences et l'intervention auprès des femmes, mais aussi former une communauté solidaire entre les intervenantes des maisons d'hébergement. En 2024-2025, six communautés de pratiques de deux heures ont été offertes entre les mois de septembre 2024 et mars 2025 (soit environ une par mois). À chaque séance, une quinzaine d'intervenantes se présentent pour poser des questions ou écouter les échanges.

**Durant l'année 2024-2025, le projet sociojudiciaire s'est aussi centré sur la rédaction d'un ouvrage de doctrine en droit intitulé *La violence conjugale face à la justice pénale, destiné à la communauté juridique et à toute personne qui œuvre de près ou de loin avec des victimes qui passent à travers le processus judiciaire criminel. L'objectif de cet ouvrage fondamental est de lier le concept de contrôle coercitif et les diverses manifestations de la violence conjugale au droit criminel applicable. Cet ouvrage présente deux sections principales :***

**1 - Comprendre la violence conjugale**

**2 - Comprendre le traitement pénal de la violence conjugale. Les autrices sont Me Marilyn Coupienne et la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes. La professeure Dominique Bernier signe la préface.**

Le projet sociojudiciaire a concrétisé une entente avec la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) pour la gratuité de l'accès aux plunitifs pour l'ensemble des maisons d'hébergement de la FMHF.

Le comité sociojudiciaire, composé de représentantes de maison d'hébergement de la FMHF, a poursuivi ses travaux. Il s'est réuni à cinq reprises au courant de l'année 2024-2025. Le comité a traité de plusieurs sujets, tels que les tribunaux spécialisés, les webinaires à concevoir pour les maisons d'hébergement, la rédaction d'un ouvrage de doctrine destinée à la communauté juridique et les besoins sociojuridiques des maisons d'hébergement et des femmes hébergées.

### **Étude exploratoire sur la violence judiciaire : une démarche nécessaire pour nommer l'invisible**

En 2024, la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHF) a amorcé une étude exploratoire inédite sur la violence judiciaire, un phénomène encore peu documenté, mais fréquemment rapporté par les femmes hébergées et les intervenantes. Cette démarche de recherche s'inscrit dans la volonté de mieux comprendre comment le système judiciaire, censé protéger les droits et libertés, peut parfois devenir un outil de contrôle, de discrimination ou de revictimisation pour les femmes victimes de violence. Cette démarche trouve son origine dans la campagne des 12 jours d'action 2024 de la FMHF, dans laquelle le projet sociojudiciaire (incluant le comité sociojudiciaire) s'est impliqué. L'activité de sensibilisation (midi-conférence sur la violence judiciaire) tenue le 6 décembre 2024 a mobilisé les milieux juridique et social et a permis de briser le silence ainsi qu'ouvrir un espace où plusieurs femmes ont pu partager leurs témoignages et nommer l'injustice vécue dans les tribunaux.

Cette étude qualitative vise à documenter les formes de violence judiciaire vécues par les femmes dans le cadre de leurs démarches juridiques, qu'il s'agisse de garde d'enfants, de séparation, de dénonciation auprès des instances criminelles ou de recours civils pour violence conjugale. À travers une série d'entretiens avec des femmes ayant vécu de telles situations, la FMHF souhaite mettre en lumière les effets concrets de ces violences sur leur sécurité, leur autonomie et leur bien-être, tout en soulignant les défaillances institutionnelles qui les rendent possibles.

**Les objectifs de cette étude sont multiples :**

- ▶ **Nommer et définir la violence judiciaire à partir des récits des femmes qui en sont victimes ;**
- ▶ **Comprendre les mécanismes institutionnels qui perpétuent ou aggravent cette violence ;**
- ▶ **Identifier les conséquences sur les femmes, leurs enfants, et leur parcours de sortie de la violence ;**
- ▶ **Proposer des pistes d'action pour les milieux communautaires, juridiques et politiques afin de mieux protéger les femmes et prévenir ces formes de violences systémiques.**

Cette démarche s’inscrit dans une approche féministe et se veut ancrée dans les réalités vécues. Elle constitue une première étape essentielle pour briser le silence autour de la violence judiciaire, renforcer la parole des femmes, et revendiquer des changements structurels profonds dans les institutions de justice.

**Le projet sociojudiciaire de la FMHF est viable grâce au soutien financier et l’engagement de la Fondation Chagnon et d’une fondation d’une congrégation religieuse.**

## 2.5 Présentations publiques

- **Activité de réflexion sur les tribunaux spécialisés en violence sexuelle et conjugale** - Activité SAS-Femmes
- **Atelier « Intervention féministe dans tous ses états », Foire féministe, IREF-UQAM**
- **Kiosque FMHF - Foire Féministe**, Institut de recherche et d’études féministes de l’UQAM
- **Midi-conférence - Démystifions la violence judiciaire contre les femmes**, campagne annuelle de la FMHF des 12 jours d’action contre les violences faites aux femmes
- **« Rencontre et discussions : Tables rondes du projet Accès à l’interprétariat »**, Forum Immigration et Action Intersectorielle 2025
- **Recherche partenariale féministe** - Cours Initiation pluridisciplinaire aux études féministes (UQAM)
- **Thé féministe « Ne nous mettez pas dans des cases ! : Défis et enjeux d’un accompagnement féministe intersectionnel des femmes violentées »**, Foire féministe, IREF-UQAM



## 3. Représentations

La FMHF siège à plusieurs comités consultatifs, directeurs et ministériels. Elle participe également aux nombreux lieux de consultations et d'auditions publiques. Elle tente d'y faire reconnaître l'expertise de ses membres et la sienne, la diversité des situations des femmes violentées vivant de multiples problématiques sociales, les conséquences des violences, sa vision du continuum des violences envers les femmes, son analyse féministe intersectionnelle, etc.

### 3.1 Groupes de travail

Voici la liste des principaux groupes de travail de la FMHF :

- **Coalition québécoise contre la traite des personnes (CQCTP)**

La CQCTP regroupe des organismes publics, parapublics, communautaires et non gouvernementaux concernés par l'enjeu de la traite ou qui offrent de l'assistance et du soutien aux personnes à risque, aux prises ou ayant vécu la traite de personnes.

- **Coordination québécoise de la Marche mondiale des femmes (CQMMF)**

La CQMMF est un regroupement national féministe qui a pour mission de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, entre les femmes elles-mêmes, et entre les peuples, et de contribuer à éliminer les causes de la pauvreté et de la violence envers les femmes. La CQMMF vise à maintenir et développer une solidarité avec les coordinations nationales de la région de l'Amérique et à l'international dans le mouvement de la Marche mondiale des femmes.

- **Groupe des 13 (G13)**

Le G13 est une table de concertation rassemblant une vingtaine de groupes et regroupements provinciaux féministes issus de tous les secteurs touchant les conditions de vie des femmes.

- **Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec (RAFIO)**

La FMHF s'implique dans les comités portant sur la lutte contre les violences justifiées sur l'honneur. Ces comités VJH sont basés dans les régions de Montréal, de la Capitale Nationale, de l'Outaouais et de l'Estrie-Montérégie. Une quarantaine de professionnel.les ont été mobilisé.e.s pour lutter contre les violences justifiées au nom de l'honneur.

- **Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)**

La FMHF poursuit sa participation aux travaux du comité de pilotage du projet « Accessibilité aux services d'interprétariat pour les femmes immigrantes, réfugiées et à statut précaire », de la TCRI.

- **Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB)**

La TRPOCB est un lieu de mobilisation et de réflexion. Elle œuvre en continu à l'amélioration du programme de financement "PSOC" en plus d'assurer une concertation entre les différentes organisations membres. Elle se donne pour mandat de développer des analyses critiques portant sur différents aspects du système de santé et de services sociaux, de même que sur toute politique impactant la santé et le bien-être de la population.

- **Solutions Justes (MCM)**

La FMHF collabore avec la clinique juridique Solutions Justes dans le cadre du projet « Activités Danaïdes », visant à faciliter l'accès aux services juridiques et à la régularisation pour les personnes sans statut ou à statut précaire. Elle a aussi pris part en 2024-2025 aux réflexions autour de la campagne "Rêver à l'essentiel", qui sensibilise le public aux réalités et obstacles vécus par ces populations marginalisées.

- **L'Alliance Chanterelle pour la réforme féministe du droit**

L'Alliance a été créée en 2022 par l'Association nationale Femmes et Droit et Luke's Place, grâce à un financement de Femmes et Égalité des genres Canada, afin d'aider à coordonner les organisations féministes pour faire avancer un programme solide et proactif de réforme féministe du droit au Canada. Elle permet une collaboration entre différentes organisations à la grandeur du pays et offre un espace de réflexion, de partage de ressources et d'amplification du travail collectif. Cette association offre également certaines activités de formation et de développement des compétences.

## 3.2 Les comités consultatifs, directeurs et conseils d'administration

Afin de faire valoir son expertise et celle de ses membres, il est primordial pour la FMHF d'être active au sein de plusieurs organisations ainsi que de s'investir parmi des conseils d'administration et autres comités consultatifs ou directeurs.

Voici les différentes participations de la FMHF :

- **Co-Savoir (Anciennement Centre de documentation pour l'éducation des adultes et la condition féminine - CDEACF)**

La FMHF est membre de Co-Savoir, joueur important dans la production et la recension des connaissances dans une approche féministe. Il rend accessibles les savoirs et savoir-faire produits par les milieux desservis et ceux dont ils ont besoin pour agir, au Québec et au sein des communautés francophones du Canada.

- **Comité conjoint du protocole UQAM/Relais-femmes du SAC-UQAM**

La FMHF siège au comité conjoint du Protocole UQAM/Relais-femmes regroupant des professeures en études féministes de l'UQAM et des groupes de femmes membres de Relais-femmes. Ce secteur du Service aux collectivités (SAC) soutient des formations, recherches participatives, journées d'étude, colloques et outils de transfert des connaissances. Au cours de l'année 2022-2023, la FMHF s'est également impliquée sur le sous-comité responsable de l'organisation de l'exposition réalisée dans le cadre du 40e du protocole UQAM - Relais-femmes.

- **Hébergement femmes Canada (HFC)**

Hébergement femmes Canada, le réseau canadien des maisons d'hébergement pour femmes, est composé d'associations provinciales et territoriales à travers le Canada. HFC produit des données, rapports et outils concernant les besoins criants des maisons d'hébergement du pays.

- **Réseau international des maisons d'hébergement et refuges pour femmes et enfants violentés (GNWS)**

La FMHF est membre fondatrice du GNWS et participe à l'ensemble des démarches. L'objectif est de réseauter les maisons d'hébergement de tous les continents afin de permettre un soutien international mutuel et mettre un terme aux violences envers les femmes et leurs enfants.

- **Comité de coordination du Collectif de recherche et d'actions pour la sécurité, l'autonomie et la santé de toutes les femmes (SAS-Femmes)**

La FMHF est l'une des membres fondatrices du collectif de recherche SAS-FEMMES et elle siège sur le comité de coordination qui se réunit de 4 à 6 fois par année. Ce collectif réunit des co-chercheuses de milieux de pratiques ainsi que de milieux académiques. Les travaux réalisés s'inscrivent dans trois axes, soit sensibiliser et prévenir, intervenir et former ainsi que défendre et faire évoluer les droits.

- **Comité consultatif sur les données en itinérance**

La FMHF siège sur le comité scientifique qui guide les démarches provinciales d'énumération et de dénombrement de l'itinérance qui sont réalisées sur une base régulière. Ce comité consultatif se penche sur la démarche en tant que telle ainsi que sur les portraits qui sont réalisés à partir des données collectées.

- **Institut PEVC**

La directrice générale de la FMHF est membre fondatrice et Présidente de l'Institut depuis sa création en 2022. Cet institut a été mis en place dans la foulée du projet Protection des enfants en contexte de violence conjugale mis en œuvre par la FMHF entre mars 2018 et avril 2023. Il veillera au déploiement du modèle PEVC dans l'ensemble des régions du Québec par des activités de représentation, de sensibilisation des publics visés, de présentation et de formation au modèle dans différents milieux, dont celui des services de protection de la jeunesse.

### 3.3 Comités ministériels

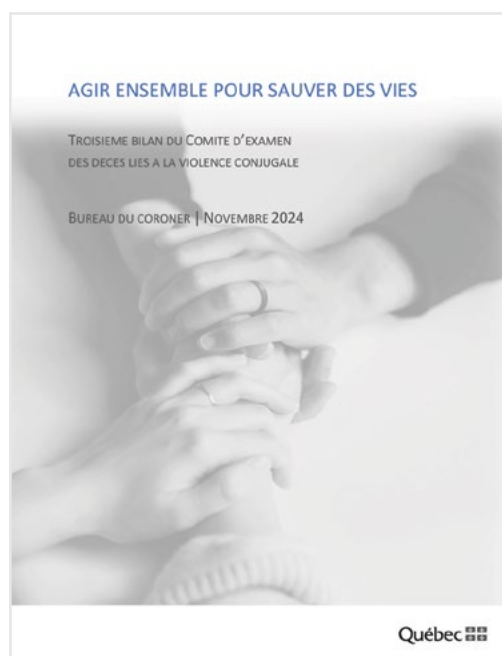
#### • Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale

La création de ce comité a été annoncée à la suite de nombreuses demandes historiques de la FMHF et de ses partenaires. Ainsi, ce comité a été mis sur pied par le Bureau du coroner en janvier 2018 et la FMHF est impliquée depuis ces débuts. Sa création vient cristalliser une mesure du Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023. Formé de représentantes et représentants d'une vingtaine de groupes, d'institutions et de ministères s'appliquant à contrer la violence conjugale, ce comité multidisciplinaire a pour mandat, entre autres, de dégager les principaux constats et les enjeux systémiques liés à de tels décès, les facteurs de risque et de protection, de même que les tendances émergentes à partir de l'analyse des dossiers d'investigation des coroners. Le premier rapport « Agir ensemble pour sauver des vies » est sorti en décembre 2020, faisant état de 28 recommandations dans le souci de mieux évaluer la dangerosité, dépister les facteurs de risque et prévenir les homicides conjugaux.

En février 2022, le comité a déposé un mémoire dans le cadre des consultations du PL15 modifiant la Loi de la protection de la jeunesse. Après l'analyse de cinq événements dans lesquels sept enfants ont été tués dans un tel contexte, un enjeu majeur a été identifié : pour mieux protéger les enfants, la problématique de la violence conjugale doit être mieux connue et reconnue par la Direction de la protection de la jeunesse, y compris dans les cas de séparation et post-séparation. Le Comité a donc formulé cette recommandation centrale : amender l'article 38 de la Loi sur la protection de la jeunesse pour inclure spécifiquement l'exposition des enfants à la violence conjugale en tant que motif de compromission à part entière, et non plus simplement comme une des déclinaisons possibles des mauvais traitements psychologiques.

En novembre 2022, le comité a rendu public son 2e rapport annuel faisant l'analyse de plusieurs filicides en contexte de violence conjugale et faisant suite au mémoire déposé dans le cadre des consultations touchant le PL 15. Ainsi, 11 événements de violence conjugale ayant entraîné le décès de 16 enfants ont été examinés. Cet examen a permis au Comité de formuler 25 recommandations, visant principalement la sensibilisation du public, la formation des intervenantes et intervenants, l'amélioration de leurs pratiques, ainsi que l'optimisation des services juridiques entourant les droits des enfants.

Depuis janvier 2023, 16 dossiers ont été à l'étude touchant le décès de 24 personnes, femmes et hommes. Il s'agit d'homicides simples ou multiples, souvent suivis du suicide de l'agresseur. Le 3e bilan a été rendu public en novembre 2024 et présente 32 recommandations ciblant des mesures pour le milieu de travail, la protection des enfants, les communautés culturelles, une meilleure prise en considération des antécédents de violence conjugale, etc.



• **Comité d'experts sur les enfants exposés à la violence conjugale**

Le Comité d'experts a pour but de se pencher sur la mise en œuvre des lois et règlements qui touchent les enfants victimes de violence conjugale. Le Comité d'experts s'est réuni à 5 reprises en 2024-2025 pour poursuivre ses travaux. Les échanges de ce groupe ont principalement traité des travaux réalisés dans le cadre de l'implantation du PL-15 et de l'alinéa 38 c.1) de la Loi sur la protection de la jeunesse relative au nouveau motif de compromission relatif à l'exposition de l'enfant à la violence conjugale (entrée en vigueur le 26 avril 2023) et sur les retombées sur le terrain.

**Objectifs poursuivis par le comité d'experts :**

<p>La participation aux échanges et l'examen des enjeux relatifs aux changements de la pratique en protection de la jeunesse liés à l'exposition à la violence conjugale</p>	<p>La mise en place de balises et d'orientations à prendre en compte dans le repérage et l'analyse des situations d'exposition à de la violence conjugale, en tenant compte particulièrement des situations de violence post-séparation</p>	<p>Convenir des concepts de base en matière de violence conjugale et post-séparation qui doivent être présentés et pris en compte par les intervenants (ex. contrôle coercitif, triangulation de l'enfant)</p>
<p>Clarifier les éléments qui différencient les situations de violence conjugale, de conflits sévères, de séparation et d'aliénation parentale</p>	<p>Déterminer les implications dans la pratique qu'entraînent les modifications législatives entourant le motif de compromission d'exposition à de la violence conjugale</p>	<p>Soulever les avancées et les nouveaux leviers pour les personnes victimes (parent ou enfant)</p>

• **Table de concertation nationale sur l'intervention policière en violence conjugale**

Créée en novembre 2021, cette table vise à promouvoir, par le biais de la concertation avec les corps policiers, l'adoption et la diffusion des meilleures pratiques en matière de prévention et de lutte contre la violence conjugale. Elle s'inscrit dans une démarche d'optimisation de l'intervention policière et d'amélioration continue, tout en constituant un espace d'échanges et de réseautage. En 2024-2025, les travaux ont porté notamment sur l'amélioration des processus de signalement pour les personnes victimes, l'identification de bonnes pratiques destinées aux ressources spécialisées en violence conjugale au sein des services policiers du Québec, ainsi que la mise en place de divers protocoles adaptés aux situations de violence conjugale. La table s'est réunie à deux reprises au cours de cette période.

• **Comité développement de places maisons d'aide et d'hébergement (MH1) et de maisons de deuxième étape (MH2)**

Ce comité est composé d'une conseillère du MSSS au dossier de la violence conjugale et de représentantes des trois associations provinciales de maisons d'hébergement pour femmes, soit le RMFVVC, l'Alliance MH2 et la FMHF. Les travaux du comité permettent de valider les données à collecter afin de tracer un portrait à jour des besoins non comblés tant au niveau de l'hébergement que des services externes, et ce, dans le contexte de la crise du logement qui sévit et de l'importante inflation des dernières années. Un questionnaire a pu être développé et la méthodologie pour réaliser la collecte de données a été développée. La collecte a eu lieu au début de l'année 2023-2024. Depuis, le comité a procédé à la vérification des données et les discussions se poursuivent afin d'assurer la consolidation du financement des services offerts par les maisons d'hébergement ainsi que le développement du réseau des maisons d'hébergement (MH1 et MH2). Après une demande conjointe de la part des associations provinciales, le comité est devenu permanent afin de mener une veille régulière quant au manque de place dans les maisons d'hébergement et aux besoins de développement des services.

- **Table nationale de consultation pour les tribunaux spécialisés en violence conjugale et sexuelle**

Dans le cadre de l'implantation du tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et en violence conjugale, le ministère a mis sur pied un groupe de travail dont le mandat est d'évaluer et de déterminer concrètement les éléments nécessaires pour arriver aux objectifs voulus en lien avec Rebâtir la confiance. Ce groupe de travail est composé de représentants de différents ministères et organismes communautaires et paragonnementaux concernés. La Table nationale doit s'assurer de déterminer des standards nationaux et de l'actualisation au plan régional/local de ceux-ci et de tenir compte de nouveaux enjeux émergents lors de l'actualisation de ce chantier. La concertation et la collaboration des différents acteurs du milieu sont des conditions essentielles à la réussite du projet.

**Les principaux objectifs poursuivis sont les suivants :**

- Rebâtir la confiance des personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale envers le système de justice ;
- Offrir aux personnes victimes des services psychosociaux et judiciaires intégrés et adaptés ;
- Assurer un cheminement particulier pour les poursuites qui impliquent un contexte de violence sexuelle et de violence conjugale ;
- Permettre la prise en considération des besoins particuliers des personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale tout au long de leur cheminement ;
- Assurer l'accompagnement des personnes victimes par des intervenants spécialisés et dédiés ;
- Assurer un accompagnement qui tient compte des réalités culturelles et historiques des personnes victimes des Premières Nations et Inuites ;
- Voir à la mise en œuvre de la collaboration entre l'ISL (intervenante sociojudiciaire de liaison) et les intervenantes des maisons d'hébergement ;
- Comité de suivi de l'actualisation du plan d'action en violence conjugale 2018-2023 et de la Stratégie intégrée en violence conjugale et sexuelle/Rebâtir la confiance 2022-2027.

Le comité, composé de représentantes du Secrétariat à la condition féminine – incluant la sous-ministre associée –, d'associations provinciales de maisons d'hébergement pour femmes, de SOS violence conjugale et de représentantes du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), se réunit chaque mois pour échanger sur les enjeux et défis liés à la mise en œuvre des nombreuses mesures prévues par le Plan d'action en matière de violence conjugale (fin 2023), ainsi que de la Stratégie intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et rebâtir la confiance en vigueur jusqu'en 2027.

### **3.4 Représentations politiques auprès des gouvernements et élus**

Les mesures découlant des plans d'action, des stratégies gouvernementales et des projets de loi touchent directement les maisons d'hébergement et les femmes qu'elles soutiennent au quotidien. Face aux impacts concrets de ces décisions, la FMHF intensifie ses actions auprès des ministères et des partis politiques pour faire entendre les réalités du terrain et dénoncer les enjeux persistants liés aux violences faites aux femmes et aux enfants.

À travers ses échanges avec les instances gouvernementales, la FMHF réaffirme avec force la volonté des maisons d'aide et d'hébergement d'être reconnues comme des actrices incontournables dans les processus décisionnels. Leur expertise doit être pleinement intégrée à l'élaboration et à la révision des plans d'action et programmes qui les concernent directement.

**Pendant l'année 2024-2025, plusieurs rencontres ont eu lieu avec des ministres, sous-ministres et hauts fonctionnaires de différents ministères tant au provincial qu'au fédéral entre autres :**

- Ministères de la Justice du Québec et du Canada ;
- Ministère de la Sécurité Publique ;
- Ministère de l'Immigration de la Francisation et de l'Intégration ;
- Ministère de la Santé et des Services sociaux ;
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- Société de l'Habitation du Québec ;
- Ministère Relations internationales et Francophonie et de la Condition féminine ;
- Secrétariat de la Condition féminine ;
- Ministère des Finances ;
- Conseil du trésor ;
- Et les députés des divers partis politiques provinciaux et fédéraux.

### **3.5 Mémoires, commissions et consultations**

- Comité de travail sur la violence conjugale (SCF) ;
- Comités de sélection de juges dans différents districts judiciaires ;
- Comité Formation sur les Homicides RSSS État d'avancement ;
- Comité permanent de la condition féminine (FEWO), Étude sur la violence et les féminicides fondés sur le sexe à l'égard des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre ;
- Présence en commission et dépôt d'un mémoire sur le projet de loi 71 - Loi visant à améliorer l'accompagnement des personnes et à simplifier le régime d'assistance sociale ;
- Présence en commission et dépôt d'un mémoire sur le projet de loi 73- Loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes et à améliorer la protection et le soutien en matière civile des personnes victimes de violence ;
- Dépôt d'un mémoire prébudgétaire 2025-2026 et participation aux consultations prébudgétaires ;
- Dépôt d'un mémoire sur le projet de loi 91- Loi instaurant le Tribunal unifié de la famille au sein de la Cour du Québec.

### 3.6 Représentations ponctuelles

- AQPV - 40e anniversaire
- Carrefour pour elle - 50e anniversaire
- Co-Savoir - Assemblée générale annuelle
- La Maison grise - Inauguration de la maison de 2e étape
- Maison Marie-Marguerite - Assemblée générale annuelle
- Maison Marie-Marguerite - Ouverture partielle des services
- Pavillon Marguerite de Champlain - 40e anniversaire
- Relais-femmes - Assemblée générale annuelle



## 4. Les partenariats en recherche et en formation

La FMHF poursuit ses partenariats de recherche et de formation afin de développer son analyse et ses outils d'intervention et de plaidoyer. Cette implication dans le domaine de la recherche se fait pour le plus grand bénéfice de ses membres et surtout, des femmes et enfants faisant appel aux services des maisons.

Ainsi, la FMHF s'implique activement dans différents lieux de décision et de réflexion sur la recherche féministe partenariale. Elle siège notamment au comité du protocole UQAM/Relais-femmes. Ce protocole permet chaque année la réalisation de nombreux projets de recherche dans et avec les groupes de femmes. La FMHF est membre du collectif FemAnVi et du partenariat de recherche SAS- Femmes. Elle représente notamment les partenaires sur le comité de coordination de SAS-Femmes et participe aux activités de recherche et de transfert de connaissances de plusieurs chercheuses de cette équipe.

**Les projets de recherche et de mobilisation des connaissances dans lesquels la FMHF s'est impliquée en 2024-2025 sont les suivants.**

### 4.1 Milieu universitaire

- **Dépister les violences conjugales et prévenir les homicides conjugaux : mise en place et évaluation de l'implantation d'un portail d'intervention**

Chercheuse principale : Mylène Fernet, Professeure, département de sexologie, Université du Québec à Montréal ;

- **Le féminisme dans tous ses états**

Chercheuse principale : Carole Boulebsol, Professeure, département de travail social, Université du Québec en Outaouais - Campus St-Jérôme ;

- **L'intervention féministe intersectionnelle en maison d'hébergement auprès des enfants**

Chercheuse principale : Michèle Frenette, Doctorante en travail social, Université d'Ottawa ;

- **Parental Alienation and Domestic Violence : International Partnership for Innovative Strategies**

Consortium de chercheurs-ses/partenaires terrains internationaux dont, au Canada, Simon Lapierre, Faculté des sciences sociales, Université d'Ottawa, et Isabelle Côté, École de service social, Université Laurentienne ;

- **Trajectoires de victimisation de femmes âgées ayant subi de la violence de la part du partenaire intime**

Chercheuse principale : Isabelle Marchand, Professeure, département de travail social Université du Québec en Outaouais - Campus St-Jérôme.

## 5. Promotion, communications et événementiel

La promotion est un axe important du travail de la FMHF, qui vise à favoriser son rayonnement et celui de ses membres en actualisant sa mission de défense de droits et de représentation. Les différents médias utilisés sont les journaux, la radio, la télévision, les réseaux sociaux, les campagnes de sensibilisation, l'événementiel, les infolettres et les communiqués de presse.

### 5.1 Communiqués de presse

Chaque année, plusieurs réactions et prises de position sont publiées dans les différents médias. Cela permet de sensibiliser l'opinion aux réalités diverses des femmes violentées et aux besoins des maisons d'hébergement membres. Ces parutions visent également à promouvoir nombre de dossiers politiques liés aux droits des femmes ou aux secteurs féministe et communautaire (financement, organisation, diverses politiques publiques et sociales, débats de société, faits d'actualité, etc.). Elles doivent surtout permettre de mettre à l'agenda public et politique les questions des violences et des discriminations envers les femmes. Chaque communiqué est accompagné d'un plan de diffusion ciblé et partagé sur les canaux numériques, avec coordination de prises de parole et suivis médias.

**Voici une liste des principaux communiqués de presse et lettres ouvertes de la FMHF :**

#### ► Juillet 2024

- *Chaque femme mérite de vivre sans peur*

#### ► Octobre 2024

- *Les violations de conditions : des drapeaux rouges négligés*
- *Protection et soutien renforcés pour les victimes de violence : la FMHF appelle à des ajustements au projet de loi 73 pour une véritable justice inclusive*

#### ► Novembre 2024

- *La violence entre partenaires intimes doit être une priorité pour la nouvelle direction de la DPJ*
- *Le concept d'« aliénation parentale » : un outil de contrôle coercitif contre les mères*
- *Violence judiciaire envers les femmes : pour que la justice soit un outil de protection, et non de contrôle*
- *Lancement de la nouvelle Charte FMHF*

► **Décembre 2024**

- *Financement de la Maison Marie-Marguerite à Laval : Une réponse prioritaire face à l'augmentation des demandes d'aide pour les femmes violentées et leurs enfants*

► **Janvier 2025**

- *Les maisons d'hébergement : 50 ans de solidarité et de justice sociale*

► **Février 2025**

- *Deuxième rapport annuel du comité de travail sur les décès liés à la violence conjugale et recommandations de la coroner en chef : La FMHF réagit*

- *Fin de la représentation juridique spécialisée pour les victimes de violence conjugale : un recul inexplicable*

► **Mars 2025**

- *8 mars : Un hommage à celles qui ont ouvert la voie*

- *Le gouvernement canadien supprime le poste de ministre des Femmes et Égalité des genres et de la Jeunesse (FEGC) : un recul inacceptable pour tout le pays*

- *Budget 2025-2026 : Une profonde inquiétude pour les femmes violentées et les maisons qui les soutiennent*

- *Lettre ouverte pour le renouvellement du programme ASIFI*

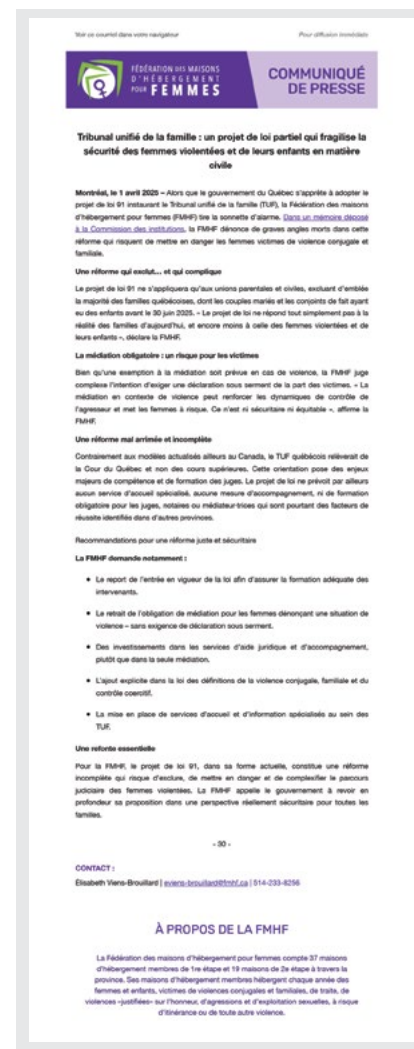
## 5.2 Présence médiatique

Afin d'optimiser et d'accroître la visibilité de la FMHF, en plus de pouvoir mesurer l'efficacité de chacune de nos actions, la FMHF est dotée d'une stratégie de communication à trois axes.

Ceux-ci sont les suivants :

- Faire connaître la FMHF, ses membres et leurs services du grand public ;
- Développer un discours commun sur les enjeux concernant les violences faites aux femmes et les partager au grand public ;
- Sensibiliser le grand public et les encourager à se mobiliser.

La FMHF a également réagi aux différentes annonces du gouvernement relatives aux multiples projets de loi, au financement du réseau des maisons d'hébergement, à la création de nouvelles maisons d'hébergement à mandat plus large ainsi qu'à l'instauration de tribunaux spécialisés en violence sexuelle et conjugale.



Tout un matin | Rattrapage du lundi 25 nov. 2024 : Manque d'autonomie des enfants, et l'araignée de Stat en studio

### Entrevue avec Manon Monastesse : Action contre les violences faites aux femmes

Lundi 25 novembre 2024

Lancer l'écoute 8 min

Voir l'épisode complet

**FAITS SAILLANTS :**

- ▶ La FMHF a organisé un événement de **lancement pour dévoiler sa nouvelle Charte ainsi que l'argumentaire politique** « Mission femmes violentées ». Ce 5 à 7, tenu au Château Laurier à Québec dans le cadre de la rencontre annuelle des maisons membres, a rassemblé près d'une centaine de participantes issues du réseau, de la société civile et du milieu politique. La soirée a été marquée par la présence de la ministre Martine Biron, qui a prononcé un mot d'ouverture, soulignant l'importance de reconnaître et soutenir le travail des maisons d'aide et d'hébergement dans une perspective féministe. L'événement a également permis aux membres de l'équipe de la FMHF - dont la directrice générale, la directrice adjointe et la présidente - de présenter la Charte, ses principes fondateurs, et les orientations stratégiques qu'elle incarne. Le lancement a été accompagné d'une trousse de diffusion comprenant des outils visuels, un communiqué de presse et une présentation synthèse du document. Cet événement a marqué un moment fort de cohésion et de mobilisation au sein du réseau.
- ▶ Dans le cadre du projet Vers une société égalitaire et sans violence : la tournée des cégeps alliés, **une capsule vidéo a été tournée pour sensibiliser les communautés collégiales aux enjeux de la violence et de l'égalité**. Ce moment fort a réuni des expert-es de terrain engagé-es, dont Doriane Côté, Sergente-détective au SPVG, Patrick Ladouceur, professeur adjoint à l'Université Laurentienne, Catherine Robert, intervenante psychosociale et doctorante en travail social, ainsi que Miguel Provençal, superviseur aux interventions à la CTAE. Leur généreuse contribution, aux côtés des maisons d'hébergement, a donné vie à un outil puissant de sensibilisation. Un merci tout particulier à Bonheur en vrac pour son appui précieux. Ensemble, nous traçons la voie vers une société plus juste et sécuritaire.



### 5.3 Site Web

L'équipe de la FMHF s'investit continuellement dans l'amélioration de son site web pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le site web constitue une vitrine essentielle pour la FMHF et ses membres, offrant à un large public les informations sur leurs activités, leurs services et leurs ressources de façon à être facilement consultées. En maintenant un site web à jour, l'équipe s'assure que les survivantes de violences et leurs enfants puissent trouver rapidement les renseignements nécessaires pour accéder à un hébergement et aux services de soutien dont elles ont besoin.

De plus, le site web est un outil de sensibilisation précieux, permettant à la fédération de diffuser des informations sur les enjeux liés aux violences faites aux femmes, d'éduquer le public sur les signes précurseurs et les conséquences de la violence, et de promouvoir des ressources pour la prévention et l'intervention. C'est pourquoi une nouvelle section a été ajoutée afin de promouvoir les nouvelles boîtes à outils adressées au grand public et intervenant.e.s.

Enfin, le site web offre un moyen pratique de faire des dons en ligne et facilite le recrutement de nouvelles travailleuses tant au sein de l'équipe de la FMHF qu'au sein de ses maisons membres. En travaillant constamment sur ce site web, la FMHF s'assure que cet outil essentiel demeure fonctionnel, informatif et accessible.

## 5.4 Réseaux sociaux

La FMHF utilise activement les différents médias sociaux pour plusieurs raisons significatives. Tout d'abord, les plateformes de médias sociaux offrent un moyen efficace de sensibiliser le public et de diffuser des informations essentielles. En partageant des statistiques, des témoignages, des articles pertinents et des ressources utiles, la FMHF peut toucher un vaste auditoire, sensibiliser les gens aux conséquences de la violence et encourager un changement social. De plus, les médias sociaux permettent d'établir une connexion directe avec le public, d'engager des conversations, de répondre aux questions et de fournir un soutien en ligne aux survivantes de violence et à leurs proches.

En 2024-2025, la FMHF a élargi sa présence numérique en ouvrant un compte sur la plateforme Threads, en complément de ses présences sur Facebook, Instagram et LinkedIn. Ce nouveau canal a été intégré à notre stratégie de communication afin de rejoindre un public plus jeune, engagé dans les conversations sociales et politiques en temps réel. L'ajout de Threads permet de diffuser rapidement nos prises de position, nos revendications et nos contenus de sensibilisation dans un format concis, conversationnel et réactif, tout en participant activement aux débats publics entourant les violences faites aux femmes. En parallèle, la FMHF a fait le choix de cesser toute activité sur la plateforme X (anciennement Twitter), considérant les dérives éthiques et les reculs importants en matière de modération des contenus haineux, de désinformation et de respect des droits humains.



## 5.5 Infolettres

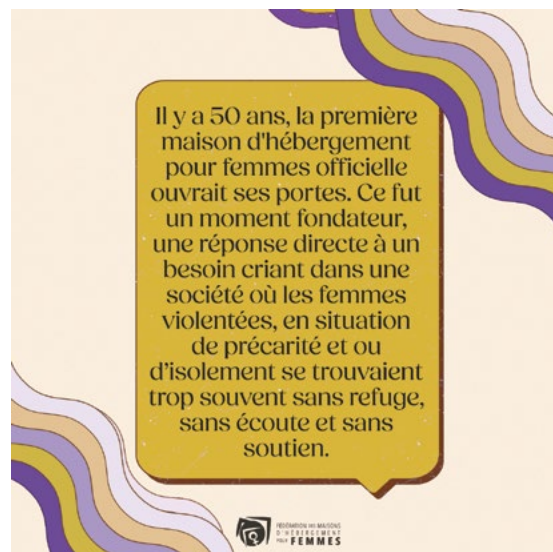
La FMHF publie une infolettre à ses membres, en plus d'une infolettre publique, envoyée à plus de 2 316 abonné.e.s. Ces infolettres sont bimensuelles. La FMHF envoie également occasionnellement des invitations et infolettres faisant la promotion d'événements, de services externes offerts par les maisons d'hébergements, de remerciement concernant des dons, et plus encore.

## 5.6 Événements et campagnes

Dans le cadre de sa mission de sensibilisation, la FMHF coordonne, à plusieurs reprises au cours de l'année, des campagnes et des événements ciblant une diversité de publics.

### ► Journée internationale des droits des femmes

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, la FMHF a lancé la campagne « **50 ans de solidarité et de justice sociale** » pour célébrer la création de la première maison d'hébergement pour femmes au Québec. Présentée sous forme de capsule vidéo, la campagne retrace l'histoire de ces maisons et leur rôle essentiel. Animée par Manal Drissi, la vidéo met en scène les chercheuses Isabelle Côté et Dominique Damant, qui abordent l'intervention féministe auprès des femmes victimes de violence. Elle met en lumière les luttes fondatrices du mouvement, les avancées obtenues, ainsi que les besoins actuels auxquels ces maisons continuent de répondre.



► **12 jours d'action pour l'élimination des violences envers les femmes**

La FMHF a réalisé une campagne de sensibilisation à l'occasion des 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes, nommée « **Démystifions la violence judiciaire contre les femmes** ». Cette campagne, débutant le 25 novembre et finissant le 6 décembre 2024, avait pour objectif d'alerter le public sur l'enjeu de la violence judiciaire à l'encontre des femmes, ses multiples manifestations et répercussions sur les femmes dans leurs parcours de justice et de reprise de pouvoir.

► **Expo-vente : De la couleur contre la douleur**

Depuis 2008, le collectif des Artistes de cœur organise une expo-vente intitulée De la couleur contre la douleur, dont une partie des bénéfices est versée à la FMHF. L'édition 2023 a mis en vente de magnifiques œuvres faites par les femmes hébergées aux Maisons de l'Ancre avec l'aide d'artistes du collectif Artistes de cœur. En plus des quatre jours d'expo-vente, une vente en ligne a également été possible. **Un montant de 19 000 \$ a finalement été remis à la FMHF.** Nous remercions grandement toutes et tous les artistes qui s'impliquent dans ce projet et viennent ainsi soutenir le travail de la FMHF.



► **Coupe des Divas**

Depuis plusieurs années, La Coupe des Divas, un festival d'improvisation 100 % féminin rassemblant huit équipes d'improvisation québécoises en compétition pendant deux jours, et de nombreuses panélistes et artistes, La Coupe des Divas a permis de récolter, grâce à la générosité de son public, **un montant de 9 500 \$ destiné à la FMHF.** Un immense merci à toutes les personnes donatrices ainsi qu'à l'ensemble de l'équipe organisatrice pour leur engagement et leur soutien indéfectible.

► **Cabaret 8 mars**

Cet évènement au cours duquel la Journée internationale des droits des femmes a été célébrée a mis en vedette neuf femmes artistes. La mission première des productions MAUS of WAXX est de faire briller l'art vivant, local, tout en utilisant la scène comme mégaphone pour sensibiliser et soutenir des causes importantes. Le Cabaret invitait le public à soutenir la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes via un code QR et un encan silencieux. **Un montant de 1 775 \$ a été remis à la FMHF.** Un énorme merci pour votre engagement !

## RENOUVELER NOTRE FÉDÉRATION : NOUVELLE CHARTE ET ARGUMENTAIRE POLITIQUE À L'IMAGE DES MAISONS D'AUJOURD'HUI

En 2024, la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes a actualisé et lancé sa Charte, fruit d'un travail collectif et d'une volonté ferme de réaffirmer une position politique forte et féministe sur les violences faites aux femmes. La Charte énonce les principes fondamentaux devant orienter les interventions, les politiques publiques et les discours sociaux, notamment en matière de reconnaissance, d'autonomie, de sécurité, de non-discrimination et de justice pour les femmes. Elle se veut un outil mobilisateur, éducatif et revendicateur, destiné aux maisons membres, à leurs partenaires, et à l'ensemble de la société. Ce document vise à nommer les réalités spécifiques des femmes violentées, à dénoncer les systèmes qui les invisibilisent ou les marginalisent, et à guider les actions et prises de position de la FMHF.

### L'argumentaire politique des services offerts par les membres : mission femmes violentées

En complément de la Charte, l'argumentaire politique « femmes violentées » a été conçu pour appuyer les prises de parole publiques, les actions de mobilisation, les réflexions et les démarches de plaidoyer de la FMHF et de ses maisons membres. Il vise à rétablir le sens politique du mot « violentée », en réaction à une montée des discours qui banalisent les violences sexospécifiques et se voulant inclusif des nombreuses violences auxquelles font face les femmes. Ce document rappelle que nommer les femmes comme « violentées », c'est insister sur la responsabilité des agresseurs et des systèmes qui permettent ou tolèrent ces violences, et recentrer les débats sur les vécus concrets des femmes qui subissent le contrôle, les agressions, l'isolement et toutes les formes de violence fondées sur le genre.

### Un processus ancré dans les pratiques de la FMHF et de ses membres

La Charte et l'argumentaire ont été élaborés dans un processus participatif, impliquant des membres, des militantes, des expertes et des survivantes. Ils sont le fruit de réflexions, de discussions et d'expériences concrètes issues du terrain, au cœur même du travail quotidien des maisons pour lutter contre les violences faites aux femmes, accompagner les femmes et les enfants qui en sont victimes et assurer la défense collective de leurs droits. Ces documents s'appuient également sur les prises de position réfléchies, adoptées et portées par la FMHF et ses membres au fil des années. Ancrés dans un contexte social et politique en constante évolution, ils témoignent d'une démarche réflexive, profondément enracinée dans les valeurs de la FMHF : sécurité, dignité, autodétermination, égalité, solidarité et justice sociale.



### Un moment fort : le lancement au Château Laurier

Le 13 novembre 2024, à l'occasion de la rencontre nationale des maisons membres, la FMHF a tenu un 5 à 7 afin de souligner le lancement officiel de sa Charte et de son argumentaire. Cet événement a réuni plus de 100 personnes: membres, militantes, partenaires communautaires, alliés-es et représentant-es du gouvernement. Il a permis de réaffirmer collectivement notre engagement envers les femmes violentées, tout en amorçant une nouvelle phase de diffusion et de mobilisation autour de ces outils.

### À diffuser, à s'appropriier, à revendiquer

Les maisons membres sont invitées à s'appropriier pleinement la Charte et l'argumentaire, à les faire vivre dans leurs milieux, à les intégrer aux formations, aux outils pédagogiques, aux revendications politiques, et aux prises de parole médiatiques.



## En guise de conclusion

À la lueur de ce rapport d'activités, force est de constater que l'année 2024-2025 fut déterminante pour l'actualisation de la mission de la FMHF centrée sur la défense de droits des femmes et des enfants ainsi que sur le soutien de ses maisons membres, d'autant plus en cette année marquée par le peu de rehaussement du financement à la mission globale malgré les besoins exponentiels des équipes ainsi que des femmes et de leurs enfants soutenus par nos services et l'augmentation fulgurante des prix à la consommation, rendant ardu l'approvisionnement en biens comestibles et le déploiement des services des maisons membres. Qui plus est, l'augmentation des prix des matériaux de construction a ralenti le développement de nouvelles maisons MH1 et MH2 si cruciales pour assurer le filet de sécurité des femmes violentées et leurs enfants, les féminicides et filicides de cette année nous rappelant amèrement l'importance du maintien serré de ce filet de sécurité. Dans ce contexte exceptionnel et particulièrement difficile pour les femmes violentées et les équipes d'intervention, de nombreux dossiers et projets importants pour le renouvellement du positionnement et l'actualisation des objectifs de la FMHF ont été menés à terme.

Soulignons que l'actualisation de notre plan d'action annuel n'aurait pu se faire sans la collaboration de nos membres et de nos partenaires gouvernementaux, paragouvernementaux, institutionnels, universitaires et communautaires. Il est donc primordial de poursuivre le développement des activités associatives, de représentation, de recherche, de formation, de sensibilisation, de développement d'outils d'intervention, de promotion et de concertation.

Ces initiatives et ces projets font la force de la FMHF et de ses membres et revitalisent autant qu'ils consolident notre mission. C'est pourquoi nous comptons comme toujours, et plus que jamais, sur l'engagement renouvelé de nos membres et partenaires pour une nouvelle année jalonnée de défis, mais aussi d'accomplissements, surtout en ces temps d'incertitudes.



Manon Monastesse,  
Directrice générale  
Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHF)

# Annexe I : Sigles et acronymes

ACSF	Agence canadienne des services frontaliers	IRIS	Institut de recherche et d'informations socio-économiques
ACSM	Association canadienne de santé mentale (division de Montréal)	IVAC	Indemnisation des victimes d'actes criminels
ACFAS	Association francophone pour le savoir	LDL	Ligue des droits et libertés
ADS	Analyse différenciée selon les sexes	MCVI	Mouvement contre le viol et l'inceste
ADS+	Analyse différenciée selon les sexes intersectionnelle	MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (devenu MTESS)
AGA	Assemblée générale annuelle	MIDI	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (devenu MIFI)
AMT	Agence métropolitaine de transport	MIFI	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
APTS	Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux	MGF	Mutilations génitales féminines
AQPV	Association québécoise plaidoyer-victimes	MH	Maison d'hébergement
BII	Banque interrégionale d'interprètes	MMF	Marche mondiale des femmes
CA	Conseil d'administration	MSP	Ministère de la Sécurité publique
CAQ	Coalition avenir Québec	MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
CATHI	Comité d'action contre la traite humaine interne et internationale	MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
CAVAC	Centre d'aide aux victimes d'actes criminels	ONU	Organisation des Nations unies
CEAF	Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal	OSBL	Organisme sans but lucratif
CFC	Condition féminine Canada – devenu le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres	PAMH	Programme d'amélioration des maisons d'hébergement
CCR	Conseil canadien pour les réfugiés	PAN	Plan d'action national
CDEACF	Centre de documentation sur l'éducation aux adultes et la condition féminine	PDQ	Poste de quartier
CECI	Centre d'étude et de coopération internationale	PL	Projet de loi
CIC	Citoyenneté et immigration Canada devenu IRCC	PLQ	Parti libéral du Québec
CICC	Centre international de criminologie comparée	PQ	Parti québécois
CIDE	Convention internationale pour les droits des enfants	PSOC	Programme de soutien aux organismes communautaires
CIRFF	Congrès international des recherches féministes francophones	QS	Québec solidaire
CISSS	Centre intégré en santé et services sociaux	RAFIQ	Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrantes du Québec
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et services sociaux	RAPSIM	Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal
CIUSSS-CSM	Centre intégré universitaire de santé et services sociaux du Centre-Sud de l'île de Montréal	RCMHF	Réseau canadien des maisons d'hébergement pour femmes
CLES	Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle	RCLACQ	Regroupement des comités logements et des associations de locataires du Québec
CLSC	Centre local de services communautaires	RDI	Réseau de l'information
COCO	Comité de coordination	RDP	Réseau des donateurs pour la paix
CQCTP	Coalition québécoise contre la traite des personnes	RMFVVC	Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale
CQMMF	Coordination du Québec de la marche mondiale des femmes	RTRGF	Réseau des tables régionales de groupes de femmes
CRI-VIFF	Centre de recherches interdisciplinaires sur la violence familiale et la violence faite aux femmes	ROEQ	Regroupement des organismes Espace du Québec
CRSH	Centre recherches en sciences humaines (Canada)	RQ ACA	Réseau québécois de l'action communautaire autonome
CSAI	Centre social aide aux immigrants	RQASF	Réseau québécois d'action pour la santé des femmes
CSF	Conseil du Statut de la Femme	RQCALACS	Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel
CSN	Confédération des syndicats nationaux	RQOH	Réseau québécois des OSBL d'habitation
CSSS	Centre de santé et de services sociaux	RSIQ	Réseau solidarité itinérance Québec
DIVAC	Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels	SAC	Service d'aide aux conjoints
DSSGAC	Direction des services sociaux généraux et des activités communautaires	SAC	Service aux collectivités (UQAM)
DPJ	Direction de la protection de la jeunesse	SCF	Secrétariat à la Condition féminine
ENAP	École nationale d'administration publique	SCHL	Société canadienne d'hypothèque et de logement
FAVAC	Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	SHQ	Société d'habitation du Québec
FCF	Fondation canadienne des femmes	SPLI	Stratégie de partenariat pour la lutte à l'itinérance
FCPASQ	Front commun des personnes assistées sociales du Québec	SPVM	Service de police de la ville de Montréal
FFQ	Fédération des femmes du Québec	SQ	Sureté du Québec
FIFI	Forum de l'intervention féministe intersectionnelle	TCRI	Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes
FMHF	Fédération des maisons d'hébergement pour femmes	TGFM	Table des groupes de femmes de Montréal
FQRSC	Fonds québécois de recherche société et culture	TIRS	Table itinérance Rive-Sud
G13	Groupe des 13	TRGF	Table régionale des groupes de femmes
GNWS	Global Network of Women's Shelters	TRPOCB	Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles
GRC	Gendarmerie royale du Canada	UdeM	Université de Montréal
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés	UQO	Université du Québec en Outaouais
HFC	Hébergement femmes Canada (ancien RCMHF)	UQAC	Université du Québec à Chicoutimi
IFI	Intervention féministe intersectionnelle	UQAM	Université du Québec à Montréal
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec	UQTR	Université du Québec à Trois-Rivières
		VBH	Violences « basées » sur l'honneur

## Annexe II : Mission de la FMHF

La FMHF est issue d'un désir de concertation et a été mise sur pied en 1987 par diverses ressources d'hébergement pour femmes, soucieuses de se doter d'une association représentative de l'ensemble des problématiques sociales liées aux nombreuses violences faites aux femmes, incluant la violence conjugale.

Ainsi, dans une perspective féministe de lutte contre les violences faites aux femmes, la FMHF regroupe, soutient et représente des maisons d'hébergement dans un but de promotion et de défense des droits des femmes et de leurs enfants vivant de multiples problématiques sociales.

Pour mieux comprendre comment la violence et les multiples problématiques sociales affectent les femmes, le contexte socio-politico-économique dans lequel elles vivent doit être pris en compte. Les différentes formes d'oppression doivent également être considérées. Les multiples problématiques sociales sont comprises comme des stratégies de survie visant à faire face, pour la majorité des femmes, aux violences subies (incluant les iniquités sociales, économiques et politiques) et aux impacts émergeant à la suite de ces violences.

Les diverses problématiques vécues par les femmes autochtones, par les femmes immigrantes et racisées ou en situation de handicap constituent autant de sujets de préoccupations pour la FMHF. Ainsi, la FMHF entend-elle promouvoir et défendre les intérêts des maisons d'hébergement pour femmes en tenant compte de leur autonomie, de leurs particularités, de leurs similitudes ainsi que de leurs différences, et ce, dans un esprit de partenariat et de concertation.

**La FMHF a pour objectifs :**

- De fournir le soutien nécessaire à ses maisons d'hébergement membres pour la réalisation de leur mandat ;
- De représenter et de défendre auprès des autorités politiques, des instances publiques, parapubliques et privées les intérêts des maisons membres et les droits des femmes.



## Annexe III : Maisons membres de la FMHF

### LISTE DES MAISONS MEMBRES PAR RÉGIONS ADMINISTRATIVES

#### 02 - SAGUENAY / LAC ST-JEAN

● **Maison d'hébergement Le Rivage de la Baie**

C.P. 245 Ville de la Baie (Québec) G7B 3R4  
Tél : (418) 544-4626  
Fax: 544-0489

● **La Passerelle Inc.**

C.P. 536 Alma (Québec)  
G8B 5W1  
Tél : (418) 668-4671  
Fax: 668-4671

● **Centre Féminin du Saguenay Inc.**

C.P. 20 084, CSP Place Du Saguenay, Chicoutimi  
(Québec) G7H 7S2  
Tél : (418) 549-8058  
Fax: 549-4568

#### 03 - CAPITALE NATIONALE

● **Maison Hélène-Lacroix**

C.P. 8 718, Succursale Sainte-Foy, Sainte-Foy  
(Québec) G1V 4N6  
Tél : (418) 527-4682  
Fax: 527-1913

● **Maison du Cœur pour femmes**

C.P. 34 094 Québec (Québec) G1G 6P2  
Tél : (418) 841-0019 administration  
Fax : 841-1023  
Tél : (418) 841-0011 hébergement

● **Mirépi Maison d'hébergement Inc.**

C.P. 5 026 St-Raymond, Québec,  
(Québec) G3L 4R8  
Tél : (418) 337-4809  
Fax: 337-1518

● **YWCA Québec**

855, avenue Holland Québec  
(Québec) G1S 3S5  
Tél : (418) 683-2155/6  
Fax : 418-683-5526

**03 - CAPITALE NATIONALE (SUITE)****● Maison Marie-Rollet**

C.P. 20 004, Succursale Belvédère  
Québec (Québec) G1S 4Z2  
Tél : (418) 688-9024  
Fax: (418) 688-4539

**04 - MAURICIE****● Le FAR 1985 Inc.**

C.P. 35 042, Trois-Rivières  
(Québec) G8T 9T5  
Tél : (819) 378-2990  
Fax: (819) 378-9348

**05 - ESTRIE****● L'Escale de l'Estrie**

C.P. 22 001 Sherbrooke  
(Québec) J1E 4B4  
Tél : (819) 569-3611  
Fax: 569-6279

**● Maison Séjour**

CP 508, Succursale Lennoxville, Sherbrooke  
(Québec) J1M 1Z6  
Tél : (819) 835-9272  
Fax: 835-0422

**● Maison Alice-Desmarais**

C.P. 103, Granby  
(Québec) J2G 8E2  
Tél : (450) 378-9297  
Fax : 378-2235

**06 - MONTRÉAL****● L'Arrêt-Source**

C.P. 35 032 1221 Fleury Est Montréal  
(Québec) H2C 3K4  
Tél : (514) 383-2335  
Fax : 383-8568

**● Inter-Val 1175**

C.P. 22 102, Succursale Iberville Montréal  
(Québec) H1Y 3K8  
Tél : (514) 933-8488  
Fax : 933-8489

**● Maison Dalauze**

C.P. 162, Succursale P.A.T.  
Montréal (Québec) H1B 5K3  
Tél : (514) 640-4210  
Fax : 640-0865

**● Maison Grise de Montréal**

C.P. 123, Succursale Rosemont Montréal  
(Québec) H1X 3B6  
Tél : (514) 722-0009  
Fax : 722-1588

**● Le Parados**

C.P. 34 052 Lachine  
(Québec) H8S 4H4  
Tél : (514) 637-3529  
Fax : 637-3345

**● Transit 24**

C.P. 35 042  
1221, rue Fleury Est Montréal  
(Québec) H2C 3K4  
Tél : (514) 383-4994  
Fax : 383-2735

**● Auberge Shalom... pour femmes**

C.P. 386, Succursale Snowdon, Montréal  
(Québec) H3X 3T6  
Tél : (514) 731-0833  
Fax : 731-8337

**● Maison d'hébergement d'Anjou**

C.P. 65, Succursale Anjou, Montréal  
(QC) H1K 4G5  
Tél : 514 353-5908  
Fax : 514- 353-9794

**● YWCA Montréal / Y des femmes de Montréal**

1355, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (QC) H3G 1T3  
Tél : 514-866-9941  
Fax : 514- 866-4866

**● Maison Gisèle Pomerleau**

12 125 rue Notre-Dame Est,  
Pointe-aux-Trembles, H1B 2Y9  
Tél : 514-645-6068

**07 - OUTAOUAIS**● **Centre Mechtilde**

C.P. 79 182, Succursale Galeries de Hull Gatineau  
(Québec) J8Y 6V2  
Tél : (819)777-6897  
Fax : (819) 777-0887

● **L'Autre Chez-soi**

C.P. 444  
Gatineau (Québec) J9H 5E7  
Tél : (819) 685-0006  
Fax: 685-1789

● **L'EntourElle**

C.P. 935  
Fort Coulonge (Québec) J0X 1V0  
Tél : (819) 683-2709  
Fax: 683-1031

● **Libère-Elles**

C.P. 1 705 Chelsea  
(Québec) J9B 1A1  
Tél : (819) 827-4510  
Fax: 827-5212

● **Maison Halte-Femmes Haute Gatineau**

209, rue Principale Sud Maniwaki  
(Québec) J9E 2A3  
Tél : (819) 449-4545

**10 - NORD DU QUÉBEC**● **Maison d'Hébergement L'Aquarelle**

516, 4e Rue Chibougamau  
(Québec) G8P 1S3  
Tél : (418) 748-7654  
Fax: 748-4474

**11 - GASPÉSIE - ÎLES DE LA MADELEINE**● **Maison L'Aid'Elle**

C.P. 183 Gaspé  
(Québec) G4X 2R7  
Tél : (418) 368-6883  
Fax: (418)368-6889

**13 - LAVAL**● **Maison Marie-Marguerite**

C.P. 23273, CSP des Boulevards  
Laval, Québec H7N 6K1  
Tél 450-232-4060

**14 - LANAUDIÈRE**● **Regard en Elle**

C.P. 147  
Repentigny (Québec) J6A 5H7  
Tél : (450) 582-6000  
Fax : 582-2206

● **Regroup'Elles**

C.P. 82 020 Terrebonne  
(Québec) J6X 4B2  
Tél : (450) 964-4494  
Fax : 964-4653

**16 - MONTÉRÉGIE**● **L'Accueil pour Elle**

C.P. 644  
Valleyfield (Québec) J6S 5N6  
Tél : (450) 371-4618  
Fax: 371-9656

● **Résidence Elle**

C.P. 90 018 Huntingdon  
(Québec) J0S 1H0  
Tél : (450) 264-2999  
Fax: 264-6574

● **Hébergement La Passerelle**

C.P. 115  
Vaudreuil-Dorion  
(Québec) J7V 5W1  
Tél : 450-424-6010

● **Carrefour pour Elle**

C.P. 21 115, Succursale Jacques-Cartier Longueuil  
(Québec) J4J 5J4  
Tél : (450) 651-5800  
Fax: 651-0269

● **Maison La Source**

C.P. 585  
Sorel (Québec) J3P 5N9  
Tél : (450) 743-2821  
Fax: 742-4686

● **Pavillon Marguerite-de-Champlain**

C.P. 51 535  
3848, boul. Taschereau Greenfield Park  
(Québec) J4V 3N8  
Tél: (450) 656-1946  
Fax: 656-6548



FÉDÉRATION DES MAISONS  
D' H É B E R G E M E N T  
POUR **F E M M E S**

### Adresse

---

C.P. 55036, Succursale Maisonneuve,  
Montréal, Québec, H1W 0A1

### Site Web

---

[www.fmhf.ca](http://www.fmhf.ca)

### Téléphone

---

514 878-9757

### Courriel

---

[info@fmhf.ca](mailto:info@fmhf.ca)

